



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2026-329

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-08-04-00043 - ARRETE CONJOINT RELATIF A LA CREATION DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE ET SOINS ADMR GERE PAR LA FEDERATION ADMR DE L' AISNE (14 pages)	Page 4
R32-2026-08-10-00004 - DECISION CONJOINTE RELATIVE A LA CREATION D'UN SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE ET SOINS A WATTRELOS GERE PAR LE CCAS DE WATTRELOS (2 pages)	Page 18
R32-2026-07-31-00033 - DECISION TARIFAIRE N°202614680 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION LA NOUVELLE FORGE - 600107049 POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME DECROLY - 600101760 Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés - SAMSAH LA VALLEE DE L'OISE - 600009922 Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) - ESAT NOUVELLE FORGE ALLONNE - 600011431 Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME L'ARBRE - 600011449 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - SESSAD NOUVELLE FORGE PONT-STE-MAXENCE - 600011456 Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME NOUVELLE FORGE LES AGEUX - 600011514 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - DITEP NOUVELLE FORGE LONGUEIL-ANNEL - 600012132 Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME LA NOUVELLE FORGE - 600013130 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) - ITEP LA NOUVELLE FORGE - 600013148 Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) - CMPP NOUVELLE FORGE CREIL - 600100218 Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS NOUVELLE FORGE MARGNY COMPIEGNE - 600100234 Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) - MAS NOUVELLE FORGE AMIENS - 800018400 Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés - SAMSAH VALLEE DE LA SOMME - 800019556 (5 pages)	Page 20
R32-2026-07-31-00034 - DECISION TARIFAIRE N°202614681 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE IMPRO RIBÉCOURT-DRESLINCOURT - 600000459 POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés - SAMSAH IMPRO-RIBÉCOURT NOYON - 600012157 (3 pages)	Page 25
R32-2026-07-31-00035 - DECISION TARIFAIRE N°202614682 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ADSEAO - 600107031 POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés - SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS - 600011662 (3 pages)	Page 28
R32-2026-07-31-00036 - DECISION TARIFAIRE N°202614683 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE FEDERATION DES APAJH - 750050916 POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) - FAM APAJH BAILLEUL-SUR-THÉRAIN - 600007959 (3 pages)	Page 31
R32-2026-07-31-00037 - DECISION TARIFAIRE N°202614684 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOC LE CLOS DU NID DE L'OISE - 600106561 POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) - FAM CDNO CIRES-LÈS-MELLO - 600001713 Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes handicapées - EAM LE BEAUCAMP - 600014401 (3 pages)	Page 34
R32-2026-08-03-00013 - DECISION TARIFAIRE N°202614769 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2026 DE ESAT CREIL L'ENVOLEE CHI EPSM OISE - 600103642 (2 pages)	Page 37
R32-2026-08-03-00012 - DECISION TARIFAIRE N°202614770 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE EAM LES ROSES D'OR - 600014047 (2 pages)	Page 39
R32-2026-08-03-00011 - DECISION TARIFAIRE N°202614772 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE FAM LES LIBELLULES - 600013460 (2 pages)	Page 41

R32-2026-08-03-00014 - DECISION TARIFAIRE N°202614773 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE MAS LA VILLA D'ERQUERY - 600010631 (2 pages)	Page 43
R32-2026-08-03-00009 - DECISION TARIFAIRE N°202614774 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE FAM BELLAN MONCHY-SAINT-ÉLOI - 600010508 (2 pages)	Page 45
R32-2026-08-03-00010 - DECISION TARIFAIRE N°202614775 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE FAM ENVOL MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE - 600009492 (2 pages)	Page 47
R32-2026-08-04-00039 - Décision tarifaire n°202614838 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2026 de l' Unité de Vie Comportements Problèmes (2 pages)	Page 49
R32-2026-08-04-00042 - Décision tarifaire n°202614839 portant fixation du forfait global de soins pour 2026 de FAM SH SATURNE EPISSOS AMIENS (2 pages)	Page 51
R32-2026-08-04-00038 - Décision tarifaire n°202614843 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2026 de la MAS EPSM DE LA SOMME (2 pages)	Page 53
R32-2026-08-04-00037 - Décision tarifaire n°202614847 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2026 de la MAS CH ALBERT (2 pages)	Page 55
R32-2026-08-04-00035 - Décision tarifaire n°202614884 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2026 du SESSAD Le Trait d'Union (2 pages)	Page 57
R32-2026-08-04-00041 - Décision tarifaire n°202614885 portant fixation du forfait global de soins pour 2026 de FAM PHV POIX DE PICARDIE (2 pages)	Page 59
R32-2026-08-04-00040 - Décision tarifaire n°202614909 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2026 de l'ESAT EPISSOS POIX DE PICARDIE (2 pages)	Page 61
R32-2026-08-04-00033 - Décision tarifaire n°202614930 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2026 de l'ITEP ADSEA AMIENS (2 pages)	Page 63
R32-2026-08-04-00036 - Décision tarifaire n°202614931 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2026 du SESSAD de PERONNE (2 pages)	Page 65
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /	
R32-2026-08-10-00006 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 22 mai 2025 fixant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale (43 pages)	Page 67

**ARRETE CONJOINT RELATIF A LA CREATION DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE ET SOINS ADMR GERE PAR LA FEDERATION ADMR
DE L' AISNE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L' AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l' action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et suivants, L.314-3 et R 313-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 44 ;

Vu la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l' autonomie ;

Vu l' ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile et ses annexes ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l' agence régionale de santé Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu le projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 arrêté le 5 juillet 2018 ;

Vu le Schéma départemental de l' autonomie 2024-2028 adopté par le Conseil départemental de l' Aisne le 14 octobre 2024 ;

Vu la délibération de l' assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant sur l' élection de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX à la présidence du conseil départemental ;

Vu l' instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l' exercice 2025 ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 relative au transfert de l' autorisation du SSIAD d' Aubenton géré par l' association ADMR d' Aubenton-Brunehamel au profit de la fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD de Bohain-Fresnoy et environs gérés par l' association de Bohain-Fresnoy au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD de Ribemont-Origny Sainte Benoite géré par l' association ADMR d' Origny Sainte Benoite au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD de Marle géré par l' association ADMR de Marle au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD géré par l' association de Fère-en-Tardenois au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD de Beaurieux géré par l' association ADMR de Beaurieux au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l' Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l' autorisation du SSIAD de Montcornet géré par l' association ADMR de Montcornet au profit de la Fédération ADMR de l' Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 26 juin 2023 autorisant le transfert de l'autorisation du SSIAD de Villers-Cotterêts géré par l'association ADMR de Villers-Cotterêts au profit de la Fédération ADMR de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 21 mars 2024 autorisant le transfert de l'autorisation du SSIAD de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt géré par l'association ADMR de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt au profit de la Fédération ADMR de l'Aisne ;

Vu l'arrêté départemental modificatif n°AR2531_SD0003 en date du 24 janvier 2025, relatif à l'autorisation de fonctionnement du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataire (SAAD) géré par la Fédération ADMR (Associations d'Aide en Milieu Rural) de l'Aisne ;

Vu le dossier transmis par la Fédération ADMR de l'Aisne, réceptionné le 15 décembre 2025 à l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le 18 décembre 2025 au Conseil départemental de l'Aisne, visant à la création d'un service autonomie à domicile aide et soins par regroupement de 8 SSIAD, de 8 SAAD et du SPASAD ADMR de Montcornet, gérés par la Fédération ADMR de l'Aisne, incluant une modification de la zone d'intervention du futur SAD aide et soins ainsi qu'une extension de 8 places pour personnes âgées et de 2 places pour personnes handicapées pour le nouveau territoire annexé au SSIAD de Villers-Cotterêts ;

Considérant que les derniers taux d'occupation du service de soins justifient la demande d'extension de places de soins pour personnes âgées et personnes en situation de handicap sur le site de Villers Cotterêts et permettront de répondre aux besoins du territoire ;

Considérant que le projet de SAD aide et soins de la fédération ADMR de l'Aisne est en conformité avec le cahier des charges annexé au décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 ;

Considérant que les SAAD et les SSIAD de la fédération ADMR de l'Aisne disposent d'une entité juridique unique ;

Considérant que la zone d'intervention du SAD aide et soins sera commune pour l'aide et le soin ;

Considérant l'analyse des données d'activité produites pour 2024 par les ESA ;

Considérant qu'une augmentation de 1 place d'ESA du SAD Mixte ADMR de l'Aisne sur le site secondaire de Villers Cotterêts et 1 place sur le site principal de Saint-Erme-Outre et Ramecourt, permettra de mieux répondre aux besoins du territoire ;

Considérant que les zones d'intervention du SAD aide et soins, de l'ESA et de l'ESPRAD restent distinctes ;

Considérant que conformément à ses statuts, la fédération ADMR de l'Aisne n'assure la gestion d'un SAD aide et soins que dans le cadre de mandats de gestion conclus avec les associations locales concernées ;

Considérant que chacun des SSIAD composant le SAD aide et soins fonctionne par l'intermédiaire d'un mandat de gestion individuel conclu entre l'association locale concernée et la Fédération ADMR de l'Aisne ;

Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT CONJOINTEMENT :

Article 1 : La création du service autonomie à domicile aide et soins ADMR de l'Aisne sis 1 rue Nicolas Appert à Laon géré par la fédération ADMR de l'Aisne, par regroupement de 8 SSIAD, de 8 SAAD et du SPASAD ADMR Montcornet, relevant de cette fédération est autorisée à compter du 15 juin 2026.

L'activité soins du SAD aide et soins ADMR de l'Aisne sera de 515 places réparties en :

- 437 places pour personnes âgées,
- 51 places pour personnes handicapées,
- 27 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées au sein de 2 équipes spécialisées,
- 2 équipes spécialisées de prévention et réadaptation à domicile.

Ce service sera répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 020006318

N° FINESS de l'établissement : 020008827 – Site principal de Saint-Erme-Outre et Ramecourt, sis 7 rue des Tortues Royes- 100 places de soins réparties en :

- 80 Places pour personnes âgées.
- 4 places pour personnes handicapées,
- 16 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés au sein d'une équipe spécialisée (ESA).

- Une équipe spécialisée de prévention et réadaptation à domicile (ESPRAD) pour personnes atteintes de sclérose en plaques, de maladie de Parkinson ou de maladies apparentées et pour personnes âgées de 60 ans et plus à haut risque de chute - file active minimum de 64 personnes/an.

N° FINESS de l'établissement : 020010252 - Site secondaire d'Origny-sainte-Benoite, sis 77 rue Pasteur- 54 places de soins réparties en :

- 50 places pour personnes âgées,
- 4 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement : 020015384 - Site secondaire de Bohain-en-Vermandois, sis 1 rue Robert Sauret- 38 places de soins réparties en :

- 30 places pour personnes âgées,
- 8 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement : 020012431 - Site secondaire d'Aubenton, sis 1 rue du Docteur Rosso- 47 places de soins réparties en :

- 42 places pour personnes âgées,
- 5 places pour personnes handicapées,

N° FINESS de l'établissement : 020005054 - Site secondaire de Marle, sis 18 rue Lehault- 35 places de soins réparties en :

- 28 places pour personnes âgées,
- 7 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement: 020012407- Site secondaire de Montcornet, sis 8 rue du Ruisseau - 58 places de soins réparties en :

- 50 places pour personnes âgées,
- 8 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement : 020012472 - Site secondaire de Beurieux, sis 5 rue Ernest Rousselot - 63 places de soins réparties en :

- 58 places pour personnes âgées,
- 5 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement : 020001939 - Site secondaire de Fere-en-Tardenois, sis 14 rue Jules Lefebvre - 44 places de soins réparties en :

- 39 places pour personnes âgées,
- 5 places pour personnes handicapées.

N° FINESS de l'établissement : 020009452 - Site secondaire de Villers-Cotterêts, sis 1 rue Lavoisier - 86 places de soins réparties en :

- 68 places pour personnes âgées,
- 7 places pour personnes handicapées,
- 11 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés au sein d'une équipe spécialisée (ESA).
- Une équipe spécialisée de prévention et réadaptation à domicile (ESPRAD) pour personnes atteintes de sclérose en plaques, de maladie de Parkinson ou de maladies apparentées et pour personnes âgées de 60 ans et plus à haut risque de chute - file active minimum de 89 personnes/an.

Article 2 : Les zones d'intervention du SAD aide et soins sont définies, site par site, à l'annexe 1 du présent arrêté, conformément à l'organisation du service et aux mandats de gestion conclus entre la Fédération ADMR de l'Aisne et les associations locales concernées.

Article 3 : Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est accordée pour une durée de quinze ans à compter du 15 juin 2026. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L. 312-8 du même code.

Article 4 : La mise en œuvre de l'autorisation d'extension est subordonnée à la transmission à l'autorité compétente par le titulaire de l'autorisation, avant la date de mise en place, d'une déclaration sur l'honneur mentionnée à l'article D313-12-1 du code de l'action sociale et des familles et attestant de la conformité du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

Article 5 : Cet arrêté ne vaut pas habilitation à l'aide sociale départementale mentionnée à l'article L. 316-6 alinéa 3 du CASF. Le Département s'engage toutefois à poursuivre le financement de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap. Le tarif applicable sera fixé annuellement par délibération.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation au moins deux mois avant sa mise en œuvre, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié sous pli recommandé avec demande d' accusé de réception à Monsieur le président de la Fédération ADMR de l'Aisne – 1 rue Nicolas Appert – 02000 Laon.

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Le directeur de l'offre médico-sociale de l'agence régionale de santé et le directeur général des services du département de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet du département de l'Aisne, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne,
- Madame la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme,

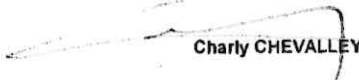
Fait en 2 exemplaires

A Lille, le **04 AOUT 2026**

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Hauts-de-France**

**Le Président du Conseil départemental
de l'Aisne
Monsieur Nicolas FRICOTEAUX**

Pour le directeur général et par délégation
le directeur de l'offre médico-sociale


Charly CHEVALLEY


Signé par Nicolas FRICOTEAUX
(DEPARTEMENT DE L AISNE),
Le Président du Conseil départemental
le 11/07/2026 à 16:04:24
Ref:11359720-17148988-1-D

ANNEXE 1 :

Zones d'intervention du service autonomie à domicile aide et soins ADMR de l'Aisne

-Site de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (Personnes Agées et personnes handicapées)

Communes de :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. AGUILCOURT | 64. NOUVION-LE-VINEUX |
| 2. AIZELLES | 65. ORAINVILLE |
| 3. AMIFONTAINE | 66. ORGEVAL |
| 4. ARRANCY | 67. PANCY-COURTECON |
| 5. ATHIES-SOUS-LAON | 68. PARFONDROU |
| 6. AUBIGNY-EN-LAONNOIS | 69. PIGNICOURT |
| 7. AULNOIS-SOUS-LAON | 70. PLOYART-ET-VAURSEINE |
| 8. BERRIEUX | 71. PRESLES-ET-THIERNY |
| 9. BERRY-AU-BAC | 72. PROUVAIS |
| 10. BERTRICOURT | 73. PROVISEUX-ET-PLESNOY |
| 11. BESNY-ET-LOIZY | 74. SAINTE-CROIX |
| 12. BIEVRES | 75. SAINTE-PREUVE |
| 13. BONCOURT | 76. SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT |
| 14. BOUCONVILLE-VAUCLAIR | 77. SAINT-THOMAS |
| 15. BRUYERES-ET-MONTBERAULT | 78. SAMOUSSY |
| 16. BUCY-LES-CERNY | 79. SISSONNE |
| 17. BUCY-LES-PIERREPONT | 80. TRUCY |
| 18. CERNY-LES-BUCY | 81. VARISCOURT |
| 19. CESSIERES-SUZY | 82. VESLUD |
| 20. CHAMBRY | 83. VILLENEUVE-SUR-AISNE |
| 21. CHAMOUILLE | 84. VIVAISE |
| 22. CHERET | 85. VORGES |
| 23. CHERMIZY-AILLES | |
| 24. CHEVREGNY | |
| 25. CHIVRES-EN-LAONNOIS | |
| 26. CHIVY-LES-ÉTOUVELLES | |
| 27. CLACY-ET-THIERRET | |
| 28. COLLIGIS-CRANDELAIN | |
| 29. CONDE-SUR-SUIPPE | |
| 30. COUCY-LES-EPPES | |
| 31. COURTRIZY-ET-FUSSIGNY | |
| 32. CREPY | |
| 33. ÉBOULEAU | |
| 34. EPPES | |
| 35. ETOUVELLES | |
| 36. ÉVERGNICOURT | |
| 37. FESTIEUX | |
| 38. GIZY | |
| 39. GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX | |
| 40. GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT | |
| 41. JUVINCOURT-ET-DAMARY | |
| 42. LA MALMAISON | |
| 43. LA SELVE | |
| 44. LAPPION | |
| 45. LAVAL-EN-LAONNOIS | |
| 46. LA VILLE AUX BOIS LES PONTAVERT | |
| 47. LIERVAL | |
| 48. LIESSE-NOTRE-DAME | |
| 49. LOR | |
| 50. MACHECOURT | |
| 51. MARCHAIS | |
| 52. MARTIGNY-COURPIERRE | |
| 53. MAUREGNY-EN-HAYE | |
| 54. MISSY-LES-PIERREPONT | |
| 55. MOLINCHART | |
| 56. MONAMPTEUIL | |
| 57. MONCEAU-LE-WAAST | |
| 58. MONTAIGU | |
| 59. MONTCHALONS | |
| 60. MONTHENAULT | |
| 61. NEUFCHATEL-SUR-AISNE | |
| 62. NEUVILLE-SUR-AILETTE | |
| 63. NIZY-LE-COMTE | |

Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile de Sainte-Erme-outre-et Ramecourt :

Communes de :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. ABBECOURT | 66. CHARMES |
| 2. ACHERY | 67. CHATILLON-LES-SONS |
| 3. AGNICOURT-ET-SECHELLES | 68. CHAUDARDES |
| 4. AGUILCOURT | 69. CHAUNY |
| 5. AIZELLES | 70. CHERET |
| 6. AMIFONTAINE | 71. CHERMIZY-AILLES |
| 7. AMIGNY-ROUY | 72. CHERY-LES-POUILLY |
| 8. ANDELAIN | 73. CHERY-LES-ROZOY |
| 9. ANGUILCOURT-LE-SART | 74. CHEVREGNY |
| 10. ANIZY-LE-GRAND | 75. CHIVRES-EN-LAONNOIS |
| 11. ARCHON | 76. CHIVY-LES-ÉTOUVELLES |
| 12. ARRANCY | 77. CILLY |
| 13. ASSIS-SUR-SERRE | 78. CLACY-ET-THIERRET |
| 14. ATHIES-SOUS-LAON | 79. CLERMONT-LES-FERMES |
| 15. AUBIGNY-EN-LAONNOIS | 80. COLLIGIS-CRANDELAINE |
| 16. AUDIGNICOURT | 81. COMMENCHON |
| 17. AULNOIS-SOUS-LAON | 82. CONCEVREUX |
| 18. AUTREMENCOURT | 83. CONDE-SUR-SUIPPE |
| 19. AUTREVILLE | 84. CONDREN |
| 20. BARENTON-BUGNY | 85. CORBENY |
| 21. BARENTON-CEL | 86. COUCY-LA-VILLE |
| 22. BARENTON-SUR-SERRE | 87. COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE |
| 23. BARISIS-AUX-BOIS | 88. COUCY-LES-EPPES |
| 24. BASSOLES-AULERS | 89. COURBES |
| 25. BEAUMONT-EN-BEINE | 90. COURTRIZY-ET-FUSSIGNY |
| 26. BEAURIEUX | 91. COUVRON-ET-AUMENCOURT |
| 27. BEAUTOR | 92. CRAONNE |
| 28. BERLISE | 93. CRAONNELLE |
| 29. BERRIEUX | 94. CRECY-AU-MONT |
| 30. BERRY-AU-BAC | 95. CRECY-SUR-SERRE |
| 31. BERTAUCOURT-EPOURDON | 96. CREPY |
| 32. BERTRICOURT | 97. CUIRIEUX |
| 33. BESME | 98. CUIRY-LES-CHAUDARDES |
| 34. BESNY-ET-LOIZY | 99. CUIRY-LES-IVIERS |
| 35. BETHANCOURT-EN-VAUX | 100. CUISSY-ET-GENY |
| 36. BICHANCOURT | 101. DAGNY-LAMBERCY |
| 37. BIEVRES | 102. DANIZY |
| 38. BLERANCOURT | 103. DERCY |
| 39. BOIS-LES-PARGNY | 104. DEUILLET |
| 40. BONCOURT | 105. DIZY-LE-GROS |
| 41. BOSMONT-SUR-SERRE | 106. DOHIS |
| 42. BOUCONVILLE-VAUCLAIR | 107. DOLIGNON |
| 43. BOUFFIGNEREUX | 108. ÉBOULEAU |
| 44. BOURG-ET-COMIN | 109. EPPES |
| 45. BOURGUIGNON-SOUS-COUCY | 110. ERLON |
| 46. BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN | 111. ÉTOUVELLES |
| 47. BRANCOURT-EN-LAONNOIS | 112. ÉVERGNICOURT |
| 48. BRAYES-EN-LAONNOIS | 113. FESTIEUX |
| 49. BRIE | 114. FOLEMBRAY |
| 50. BRUNEHAMEL | 115. FOURDRAIN |
| 51. BRUYERES-ET-MONTBERAULT | 116. FRESNES |
| 52. BUCY-LES-CERNY | 117. FRESSANCOURT |
| 53. BUCY-LES-PIERREPONT | 118. FRIERES-FAILLOUËL |
| 54. CAILLOUËL-CREPIGNY | 119. FROIDMONT-COHARTILLE |
| 55. CAMELIN | 120. GERNICOURT |
| 56. CAUMONT | 121. GIZY |
| 57. CERNY-EN-LAONNOIS | 122. GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX |
| 58. CERNY-LES-BUCY | 123. GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT |
| 59. CESSIERES-SUZY | 124. GRANDLUP-ET-FAY |
| 60. CHAILLEVOIS | 125. GRANDRIEUX |
| 61. CHALANDRY | 126. GUIVRY |
| 62. CHAMBRY | 127. GUNY |
| 63. CHAMOUILLE | 128. GUYENCOURT |
| 64. CHAMPS | 129. JUMENCOURT |
| 65. CHAOURSE | 130. JUMIGNY |

131. JUVINCOURT-ET-DAMARY
132. LA FERRE
133. LA MALMAISON
134. LA NEUVILLE-BOSMONT
135. LA NEUVILLE-EN-BEINE
136. LA SELVE
137. LA VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY
138. LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT
139. LANDRICOURT
140. LANISCOURT
141. LAON
142. LAPPION
143. LAVAL-EN-LAONNOIS
144. LE THUEL
145. LES AUTELS
146. LEUILLY-SOUS-COUCY
147. LIERVAL
148. LIESSE-NOTRE-DAME
149. LIEZ
150. LISLET
151. LOR
152. MACHECOURT
153. MAIZY
154. MANICAMP
155. MARCHAIS
156. MARCY-SOUS-MARLE
157. MAREST-DAMPCOURT
158. MARLE
159. MARTIGNY-COURPIERRE
160. MAUREGNY-EN-HAYE
161. MAYOT
162. MENNESSIS
163. MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES
164. MESBRECOURT-RIECOURT
165. MEURIVAL
166. MISSY-LES-PIERREPONT
167. MOLINCHART
168. MONAMPTÉUIL
169. MONCEAU-LES-LEUPS
170. MONCEAU-LE-WAAST
171. MONS-EN-LAONNOIS
172. MONTAIGU
173. MONTBAVIN
174. MONTCHALONS
175. MONTCORNET
176. MONTHENAU
177. MONTIGNY-LE-FRANC
178. MONTIGNY-SOUS-MARLE
179. MONTIGNY-SUR-CRECY
180. MONTLOUE
181. MORGNY-EN-THIERACHE
182. MORTIERS
183. MOULINS
184. MOUSSY-VERNEUIL
185. MUSCOURT
186. NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE
187. NEUFLEUX
188. NEUVILLE-SUR-AILETTE
189. NIZY-LE-COMTE
190. NOIRCOURT
191. NOUVION-ET-CATILLON
192. NOUVION-LE-COMTE
193. NOUVION-LE-VINEUX
194. ŒUILLY
195. OGNES
196. ORAINVILLE
197. ORGEVAL
198. OULCHES-LA-VALLEE-FOULON
199. PAISSY
200. PANCY-COURTECON
201. PARFONDEVAL

202. PARFONDRI
203. PARGNAN
204. PARGNY-LES-BOIS
205. PIERREMANDE
206. PIERREPONT
207. PIGNICOURT
208. PINON
209. PLOYART-ET-VAURSEINE
210. PONTAVERT
211. PONT-SAINT-MARD
212. POUILLY-SUR-SERRE
213. PREMONTRE
214. PRESLES-ET-THIERNY
215. PROUVAIS
216. PROVICEUX-ET-PLESNOY
217. QUIERZY
218. QUINCY-BASSE
219. RAILLIMONT
220. REMIES
221. RENNEVAL
222. RESIGNY
223. ROGECOURT
224. ROUCY
225. ROUVROY-SUR-SERRE
226. ROYAUCOURT-ET-CHAILVET
227. ROZOY-SUR-SERRE
228. SAINT-AUBIN
229. SAINTE-CROIX
230. SAINTE-GENEVIEVE
231. SAINTE-PREUVE
232. SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
233. SAINT-GOBAIN
234. SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS
235. SAINT-PAUL-AUX-BOIS
236. SAINT-PIERREMONT
237. SAINT-THOMAS
238. SAMOussy
239. SELENS
240. SEPTVAUX
241. SERVAIS
242. SINCENY
243. SISONNE
244. SOIZE
245. SONS-ET-RONCHERES
246. TAVAU-ET-PONTSERICOURT
247. TERGNIER
248. THIERNY
249. TOULIS-ET-ATTENCOURT
250. TRAVECY
251. TROSLY-LOIRE
252. TRUCY
253. UGNY-LE-GAY
254. URCEL
255. VARISCOURT
256. VASSENS
257. VASSOGNE
258. VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
259. VAUXAILLON
260. VENDRESSE-BEAULNE
261. VERNEUIL-SOUS-COUCY
262. VERNEUIL-SUR-SERRE
263. VERSIGNY
264. VESLES-ET-CAUMONT
265. VESLUD
266. VIGNEUX-HOCQUET
267. VILLENEUVE-SUR-AISNE
268. VILLEQUIER-AUMONT
269. VINCY-REUIL-ET-MAGNY
270. VIRY-NOUREUIL
271. VIVAISE
272. VORGES

ESPRAD de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt :**Communes de :**

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. ABBECOURT | 65. CHAOURSE |
| 2. ACHERY | 66. CHARMES |
| 3. AGNICOURT-ET-SEHELLES | 67. CHATILLON-LES-SONS |
| 4. AGUILCOURT | 68. CHAUDARDES |
| 5. AIZELLES | 69. CHAUNY |
| 6. AMIFONTAINE | 70. CHERET |
| 7. AMIGNY-ROUY | 71. CHERMIZY-AILLES |
| 8. ANDELAIN | 72. CHERY-LES-POUILLY |
| 9. ANGUILCOURT-LE-SART | 73. CHERY-LES-ROZOY |
| 10. ANIZY-LE-GRAND | 74. CHEVREGNY |
| 11. ARCHON | 75. CHIVRES-EN-LAONNOIS |
| 12. ARRANCY | 76. CHIVY-LES-ÉTOUVELLES |
| 13. ASSIS-SUR-SERRE | 77. CILLY |
| 14. ATHIES-SOUS-LAON | 78. CLACY-ET-THIERRET |
| 15. AUBIGNY-EN-LAONNOIS | 79. CLERMONT-LES-FERMES |
| 16. AUDIGNICOURT | 80. COLLIGIS-CRANDELAIN |
| 17. AULNOIS-SOUS-LAON | 81. COMMENCHON |
| 18. AUTREMENCOURT | 82. CONCEVREUX |
| 19. AUTREVILLE | 83. CONDE-SUR-SUIPPE |
| 20. BARENTON-BUGNY | 84. CONDREN |
| 21. BARENTON-CEL | 85. CORBENY |
| 22. BARENTON-SUR-SERRE | 86. COUCY-LA-VILLE |
| 23. BARISIS-AUX-BOIS | 87. COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE |
| 24. BASSOLES-AULERS | 88. COUCY-LES-EPPES |
| 25. BEAUMONT-EN-BEINE | 89. COURBES |
| 26. BEAURIEUX | 90. COURTRIZY-ET-FUSSIGNY |
| 27. BEAUTOR | 91. COUVRON-ET-AUMENCOURT |
| 28. BERLISE | 92. CRAONNE |
| 29. BERRIEUX | 93. CRAONNELLE |
| 30. BERRY-AU-BAC | 94. CRECY-AU-MONT |
| 31. BERTAUCOURT-EPOURDON | 95. CRECY-SUR-SERRE |
| 32. BERTRICOURT | 96. CREPY |
| 33. BESME | 97. CUIRIEUX |
| 34. BESNY-ET-LOIZY | 98. CUIRY-LES-CHAUDARDES |
| 35. BETHANCOURT-EN-VAUX | 99. CUIRY-LES-IVIERS |
| 36. BICHANCOURT | 100. CUISSY-ET-GENY |
| 37. BIEVRES | 101. DAGNY-LAMBERCY |
| 38. BLERANCOURT | 102. DANIZY |
| 39. BOIS-LES-PARGNY | 103. DERCY |
| 40. BONCOURT | 104. DEUILLET |
| 41. BOSMONT-SUR-SERRE | 105. DIZY-LE-GROS |
| 42. BOUCONVILLE-VAUCLAIR | 106. DOHIS |
| 43. BOUFFIGNEREUX | 107. DOLIGNON |
| 44. BOURG-ET-COMIN | 108. ÉBOULEAU |
| 45. BOURGUIGNON-SOUS-COUCY | 109. EPPES |
| 46. BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN | 110. ERLON |
| 47. BRANCOURT-EN-LAONNOIS | 111. ÉTOUVELLES |
| 48. BRAYE-EN-LAONNOIS | 112. ÉVERGNICOURT |
| 49. BRIE | 113. FESTIEUX |
| 50. BRUNEHAMEL | 114. FOLEMBRAY |
| 51. BRUYERES-ET-MONTBERAULT | 115. FOURDRAIN |
| 52. BUCY-LES-CERNY | 116. FRESNES |
| 53. BUCY-LES-PIERREPONT | 117. FRESSANCOURT |
| 54. CAILLOUËL-CREPIGNY | 118. FRIERES-FAILLOUËL |
| 55. CAMELIN | 119. FROIDMONT-COHARTILLE |
| 56. CAUMONT | 120. GERNICOURT |
| 57. CERNY-EN-LAONNOIS | 121. GIZY |
| 58. CERNY-LES-BUCY | 122. GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX |
| 59. CESSIERES-SUZY | 123. GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT |
| 60. CHAILLEVOIS | 124. GRANDLUP-ET-FAY |
| 61. CHALANDRY | 125. GRANDRIEUX |
| 62. CHAMBRY | 126. GUIVRY |
| 63. CHAMOUILLE | 127. GUNY |
| 64. CHAMPS | 128. GUYENCOURT |

129. JUMENCOURT	201. PARFONDEVAL
130. JUMIGNY	202. PARFONDRU
131. JUVINCOURT-ET-DAMARY	203. PARGNAN
132. LA FERRE	204. PARGNY-LES-BOIS
133. LA MALMAISON	205. PIERREMANDE
134. LA NEUVILLE-BOSMONT	206. PIERREPONT
135. LA NEUVILLE-EN-BEINE	207. PIGNICOURT
136. LA SELVE	208. PINON
137. LA VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY	209. PLOYART-ET-VAURSEINE
138. LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	210. PONTAVERT
139. LANDRICOURT	211. PONT-SAINT-MARD
140. LANISCOURT	212. POUILLY-SUR-SERRE
141. LAON	213. PREMONTRE
142. LAPPION	214. PRESLES-ET-THIERNY
143. LAVAL-EN-LAONNOIS	215. PROUVAIS
144. LE THUEL	216. PROVISEUX-ET-PLESNOY
145. LES AUTELS	217. QUIERZY
146. LEUILLY-SOUS-COUCY	218. QUINCY-BASSE
147. LIERVAL	219. RAILLIMONT
148. LIESSE-NOTRE-DAME	220. REMIES
149. LIEZ	221. RENNEVAL
150. LISLET	222. RESIGNY
151. LOR	223. ROGECOURT
152. MACHECOURT	224. ROUCY
153. MAIZY	225. ROUVROY-SUR-SERRE
154. MANICAMP	226. ROYAUCOURT-ET-CHAILVET
155. MARCHAIS	227. ROZOY-SUR-SERRE
156. MARCY-SOUS-MARLE	228. SAINT-AUBIN
157. MAREST-DAMPCOURT	229. SAINTE-CROIX
158. MARLE	230. SAINTE-GENEVIEVE
159. MARTIGNY-COURPIERRE	231. SAINTE-PREUVE
160. MAUREGNY-EN-HAYE	232. SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
161. MAYOT	233. SAINT-GOBAIN
162. MENNESSIS	234. SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS
163. MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	235. SAINT-PAUL-AUX-BOIS
164. MESBRECOURT-RICHECOURT	236. SAINT-PIERREMONT
165. MEURIVAL	237. SAINT-THOMAS
166. MISSY-LES-PIERREPONT	238. SAMOussy
167. MOLINCHART	239. SELENS
168. MONAMPTÉUIL	240. SEPTVAUX
169. MONCEAU-LES-LEUPS	241. SERVAIS
170. MONCEAU-LE-WAAST	242. SINCENY
171. MONS-EN-LAONNOIS	243. SISSONNE
172. MONTAIGU	244. SOIZE
173. MONTBAVIN	245. SONS-ET-RONCHERES
174. MONTCHALONS	246. TAVAUx-ET-PONTSERICOURT
175. MONTCORNET	247. TERGNIER
176. MONTHENAUt	248. THIERNU
177. MONTIGNY-LE-FRANC	249. TOULIS-ET-ATTENCOURT
178. MONTIGNY-SOUS-MARLE	250. TRAVECY
179. MONTIGNY-SUR-CRECY	251. TROSLY-LOIRE
180. MONTLOUE	252. TRUCY
181. MORGNY-EN-THIERACHE	253. UGNY-LE-GAY
182. MORTIERS	254. URCEL
183. MOULINS	255. VARISCOURT
184. MOUSSY-VERNEUIL	256. VASSENS
185. MUSCOURT	257. VASSOGNE
186. NEUFCHATEL-SUR-AISNE	258. VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
187. NEUFLIEUX	259. VAUXAILLON
188. NEUVILLE-SUR-AILETTE	260. VENDRESSE-BEAULNE
189. NIZY-LE-COMTE	261. VERNEUIL-SOUS-COUCY
190. NOIRCOURT	262. VERNEUIL-SUR-SERRE
191. NOUVION-ET-CATILLON	263. VERSIGNY
192. NOUVION-LE-COMTE	264. VESLES-ET-CAUMONT
193. NOUVION-LE-VINEUX	265. VESLUD
194. ŒCEUILLY	266. VIGNEUX-HOCQUET
195. OGNES	267. VILLENEUVE-SUR-AISNE
196. ORAINVILLE	268. VILLEQUIER-AUMONT
197. ORGEVAL	269. VINCY-REUIL-ET-MAGNY
198. OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	270. VIRY-NOUREUIL
199. PAISSY	271. VIVAISE
200. PANCY-COURTECON	272. VORGES

-Site d'Origny-Sainte-Benoîte (Personnes âgées et personnes handicapées)**Communes de :**

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1. ALAINCOURT | 18. MONT-D'ORIGNY |
| 2. BENAY | 19. MOÿ-DE-L'AISE |
| 3. BERNOT | 20. NEUVILLETTE |
| 4. BERTHENICOURT | 21. ORIGNY-SAINT-BENOÎTE |
| 5. BRISSAY-CHOIGNY | 22. PARPEVILLE |
| 6. BRISSY-HAMEGICOURT | 23. PLEINE-SELVE |
| 7. CERIZY | 24. REGNY |
| 8. CHATILLON-SUR-OISE | 25. REMIGNY |
| 9. CHEVRESIS-MONCEAU | 26. RENANSART |
| 10. ESSIGNY-LE-GRAND | 27. RIBEMONT |
| 11. GIBERCOURT | 28. SERY-LES-MEZIERES |
| 12. HINACOURT | 29. SISSY |
| 13. ITANCOURT | 30. SURFONTAINE |
| 14. LA FERTE-CHEVRESIS | 31. THENELLES |
| 15. LY-FONTAINE | 32. VENDEUIL |
| 16. MARCY | 33. VILLERS-LE-SEC |
| 17. MEZIERES-SUR-OISE | |

-Site de Bohain-en-Vermandois (Personnes âgées et personnes handicapées)**Communes de :**

- | | |
|--------------------------|----------------|
| 1. BECQUIGNY | 11. RAMICOURT |
| 2. BOHAIN-EN-VERMANDOIS | 12. SEBONCOURT |
| 3. BRANCOURT-LE-GRAND | 13. SERAIN |
| 4. CROIX-FONSOMMES | |
| 5. ETAVES ET BOCQUIAUX | |
| 6. FONTAINE-UTERTE | |
| 7. FRESNOY-LE-GRAND | |
| 8. MONTBREHAIN | |
| 9. MONTIGNY-EN-ARROUAISE | |
| 10. PREMONT | |

-Site d'Aubenton (Personnes âgées et personnes handicapées)**Communes de :**

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| 1. ANY-MARTIN-RIEUX | 13. JEANTES |
| 2. ARCHON | 14. LANDOUZY-LA-VILLE |
| 3. AUBENTON | 15. LES AUTELS |
| 4. BEAUME | 16. LEUZE |
| 5. BESMONT | 17. LOGNY-LES-AUBENTON |
| 6. BRUNEHAMEL | 18. MARTIGNY |
| 7. COINGT | 19. MONT-SAINT-JEAN |
| 8. CUIRY-LES-IVIERS | 20. MORGNY-EN-THIERACHE |
| 9. DAGNY-LAMBERCY | 21. PARFONDEVAL |
| 10. DOHIS | 22. RESIGNY |
| 11. GRANDRIEUX | 23. ROUVROY-SUR-SERRE |
| 12. IVIERS | 24. SAINT-CLEMENT |

-Site de Marle (Personnes âgées et personnes handicapées)**Communes de :**

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. AUTREMENCOURT | 9. LA NEUVILLE-BOSMONT |
| 2. BOSMONT-SUR-SERRE | 10. MARCY-SOUS-MARLE |
| 3. CHATILLON-LES-SONS | 11. MARLE |
| 4. CILLY | 12. MONTIGNY-LE-FRANC |
| 5. CUIRIEUX | 13. MONTIGNY-SOUS-MARLE |
| 6. ERLON | 14. PIERREPONT |
| 7. FROIDMONT-COHARTILLE | 15. SAINT-PIERREMONT |
| 8. GRANDLUP-ET-FAY | 16. SONS-ET-RONCHERES |

17. TAVAU-ET-PONTSERICOURT
18. THIERNU
19. TOULIS-ET-ATTENCOURT

20. VESLES-ET-CAUMONT
21. VOYENNE

-Site de Montcornet (Personnes âgées et personnes handicapées)

Communes de :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1. AGNICOURT-ET-SEHELLES | 11. MONTCORNET |
| 2. BERLISE | 12. MONTLOUE |
| 3. CHAOURSE | 13. NOIRCOURT |
| 4. CHERY-LES-ROZOY | 14. RAILLIMONT |
| 5. CLERMONT-LES-FERMES | 15. RENNEVAL |
| 6. DIZY-LE-GROS | 16. ROZOY-SUR-SERRE |
| 7. DOLIGNON | 17. SAINTE-GENEVIEVE |
| 8. LA VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY | 18. SOIZE |
| 9. LE THUEL | 19. VIGNEUX-HOCQUET |
| 10. LISLET | 20. VINCY-REUIL-ET-MAGNY |

-Site de Beaurieux : (Personnes âgées et personnes handicapées)

Communes de :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. BEAURIEUX | 23. MAIZY |
| 2. BLANZY-LES-FISMES | 24. MEURIVAL |
| 3. BOUFFIGNEREUX | 25. MOULINS |
| 4. BOURG-ET-COMIN | 26. MOUSSY-VERNEUIL |
| 5. BRAYE-EN-LAONNOIS | 27. MUSCOURT |
| 6. BRENELLE | 28. ŒUILLY |
| 7. CERNY-EN-LAONNOIS | 29. OSTEL |
| 8. CHAUDARDES | 30. OULCHES-LA-VALLEE-FOULON |
| 9. CHAVONNE | 31. PAARS |
| 10. CONCEVREUX | 32. PAISSY |
| 11. CORBENY | 33. PARGNAN |
| 12. COURCELLES-SUR-VESLES | 34. PONT-ARCY |
| 13. CRAONNE | 35. PONTAERT |
| 14. CRAONNELLE | 36. PRESLES-ET-BOVES |
| 15. CUIRY-LES-CHAUDARDES | 37. ROUCY |
| 16. CUISSY-ET-GENY | 38. SAINT-MARD |
| 17. CYS-LA-COMMUNE | 39. SERVAL |
| 18. DHUIZEL | 40. SOUPIR |
| 19. GUYENCOURT | 41. VASSOGNE |
| 20. JUMIGNY | 42. VAUXTIN |
| 21. LES SEPTVALLONS | 43. VENDRESSE-BEAULNE |
| 22. LIME | 44. VIEL-ARCY |

-Site de Fère-en-Tardenois (Personnes âgées et personnes handicapées)

Communes de :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 1. BAZOCHES ET SAINT-THIBAUT | 21. GLAND |
| 2. BEUVARDES | 22. GOUSSANCOURT |
| 3. BEZU-SAINT-GERMAIN | 23. GRISOLLES |
| 4. BRASLES | 24. JAULGONNE |
| 5. BREC | 25. JOUAIGNES |
| 6. BRUYERES-SUR-FERE | 26. LE CHARMEL |
| 7. BRUYS | 27. LHUYS |
| 8. CHARTEVES | 28. LOUPEIGNE |
| 9. CHATEAU-THIERRY | 29. MAREUIL-EN-DOLE |
| 10. CHERY-CHARTREUVE | 30. MONT-NOTRE-DAME |
| 11. CIERGES | 31. MONT-SAINT-MARTIN |
| 12. COINCY | 32. MONT-SAINT-PERE |
| 13. COULONGES-COHAN | 33. NANTEUIL-NOTRE-DAME |
| 14. COURMONT | 34. QUINCY-SOUS-LE-MONT |
| 15. DRAVEGNY | 35. ROCOURT-SAINT-MARTIN |
| 16. EPAUX-BEZU | 36. RONCHERES |
| 17. EPIEDS | 37. SAINT-THIBAUT |
| 18. ETREPILLY | 38. SAPONAY |
| 19. FERE-EN-TARDENOIS | 39. SERGY |
| 20. FRESNES-EN-TARDENOIS | 40. SERINGES-ET-NESLES |

41. TANNIERES
42. VERDILLY
43. VEZILLY
44. VILLENEUVE-SUR-FERE

45. VILLERS-AGRON-AIGUIZY
46. VILLERS-SUR-FERE
47. VILLE-SAVOYE

-Site de Villers-Cotterêts (Personnes âgées et personnes handicapées)

Communes de :

1. ANCIENVILLE
2. CHOUY
3. CORCY
4. COYOLLES
5. DAMMARD
6. DAMPLEUX
7. FAVEROLLES
8. FLEURY
9. HARAMONT
10. LA FERTE MILON
11. LARGNY-SUR-AUTOMNE
12. LONGPONT
13. LOUATRE
14. MACOGNY
15. MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE
16. MARIZY-SAINT-MARD
17. MONNES

18. MONTGOBERT
19. NOROY-SUR-OURCQ
20. OIGNY-EN-VALOIS
21. PASSY-EN-VALOIS
22. PUISEUX-EN-RETZ
23. QUINCY-SOUS-LE-MONT
24. RESSONS-LE-LONG
25. RETHEUIL
26. ROZET-SAINT-ALBIN
27. SILLY-LA-POTERIE
28. SOUCY
29. TAILLEFONTAINE
30. TROESNES
31. VILLERS-COTTERETS
32. VILLERS-HELON
33. VIVIERES

Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile de Villers Cotterêts :

Communes de :

1. ANCIENVILLE
2. ARMENTIERES-SUR-OURCQ
3. AZY-SUR-MARNE
4. BARZY-SUR-MARNE
5. BELLEAU
6. BEUVARDES
7. BEZU-LE-GUERY
8. BEZU-SAINT-GERMAIN
9. BLESMES
10. BONNEIL
11. BONNESVALYN
12. BOURESCHES
13. BRASLES
14. BRECY
15. BRUMETZ
16. BRUYERES-SUR-FERE
17. BUSSIARES
18. CELLES-LES-CONDE
19. CHARLY-SUR-MARNE
20. CHARTEVES
21. CHATEAU-THIERRY
22. CHEZY-EN-ORXOIS
23. CHEZY-SUR-MARNE
24. CHIERRY
25. CHOUY
26. CIERGES
27. COINCY
28. CONDE-EN-BRIE
29. CONNIGIS
30. CORCY
31. COULONGES-COHAN
32. COUPRU
33. COURBOIN
34. COURCHAMPS
35. COURMONT

36. COURTEMONT-VARENNES
37. COYOLLES
38. CREZANCY
39. CROUTTES-SUR-MARNE
40. DAMMARD
41. DAMPLEUX
42. DOMPTIN
43. DRAVEGNY
44. ÉPAUX-BEZU
45. ÉPIEDS
46. ESSISES
47. ESSOMES-SUR-MARNE
48. ÉTAMPES-SUR-MARNE
49. ÉTREPILLY
50. FAVEROLLES
51. FERE-EN-TARDENOIS
52. FLEURY
53. FOSSOY
54. FRESNES-EN-TARDENOIS
55. GANDELU
56. GLAND
57. GOUSSANCOURT
58. GRISOLLES
59. HARAMONT
60. HAUTEVESNES
61. JAULGONNE
62. LA CHAPELLE-SUR-CHEZY
63. LA CROIX-SUR-OURCQ
64. LA FERTE-MILON
65. LARGNY-SUR-AUTOMNE
66. LATILLY
67. L'ÉPINE-AUX-BOIS
68. LICY-CLIGNON
69. LONGPONT
70. LOUATRE

71. LOUPEIGNE
72. LUCY-LE-BOCAGE
73. MACOGNY
74. MAREUIL-EN-DOLE
75. MARIGNY-EN-ORXOIS
76. MARIZY-SAINT-GENEVIEVE
77. MARIZY-SAINT-MARD
78. MEZY-MOULINS
79. MONNES
80. MONTFAUCON
81. MONTGOBERT
82. MONTHIERS
83. MONTHUREL
84. MONTIGNY-L'ALLIER
85. MONTIGNY-LES-CONDE
86. MONTLEVON
87. MONTREUIL-AUX-LIONS
88. MONT-SAINT-PERE
89. NANTEUIL-NOTRE-DAME
90. NESLES-LA-MONTAGNE
91. NEUILLY-SAINT-FRONT
92. NOGENTEL
93. NOGENT-L'ARTAUD
94. NOROY-SUR-OURCQ
95. OIGNY-EN-VALOIS
96. PARGNY-LA-DHUY
97. PASSY-EN-VALOIS
98. PASSY-SUR-MARNE
99. PAVANT
100. PRIEZ
101. PUISEUX-EN-RETZ
102. RETHEUIL
103. REUILLY-SAUVIGNY

104. ROCOURT-SAINT-MARTIN
105. ROMENY-SUR-MARNE
106. RONCHERES
107. ROZET-SAINT-ALBIN
108. ROZOY-BELLEVILLE
109. SAINT-EUGENE
110. SAINT-GENGOULPH
111. SAPONAY
112. SAULCHERY
113. SERGY
114. SERINGES-ET-NESLES
115. SILLY-LA-POTERIE
116. SOMMELANS
117. SOUCY
118. TAILLEFONTAINE
119. TORCY-EN-VALOIS
120. TRELOU-SUR-MARNE
121. TROËSNES
122. VALLEES-EN-CHAMPAGNE
123. VENDIERES
124. VERDILLY
125. VEUILLY-LA-POTERIE
126. VEZILLY
127. VICHEL-NANTEUIL
128. VIELS-MAISONS
129. VIFFORT
130. VILLENEUVE-SUR-FERE
131. VILLERS-AGRON-AIGUIZY
132. VILLERS-COTTERETS
133. VILLERS-HELON
134. VILLERS-SUR-FERE
135. VILLIERS-SAINT-DENIS
136. VIVIERES

ESPRAD de Villers-Cotterêts :

Communes de :

1. ACY
2. AIZY-JOUY
3. ALLEMANT
4. AMBLENY
5. AMBRIEF
6. ANCIENVILLE
7. ARCY-SAINT-RESTITUE
8. ARMENTIERES-SUR-OURCQ
9. AUGY
10. AZY-SUR-MARNE
11. BAGNEUX
12. BARZY-SUR-MARNE
13. BAZOCHES ET SAINT-THIBAUT
14. BELLEAU
15. BELLEU
16. BERNOY-LE-CHATEAU
17. BERNY-RIVIERE
18. BEUGNEUX
19. BEUVARDES
20. BEZU-LE-GUERY
21. BEZU-SAINT-GERMAIN
22. BIEUXY
23. BILLY-SUR-AISNE
24. BILLY-SUR-OURCQ
25. BLANZY-LES-FISMES
26. BLESME
27. BONNEIL
28. BONNESVALYN
29. BOURESCHES
30. BRAINE
31. BRASLES
32. BRAYE
33. BRECY

34. BRENELLE
35. BRENY
36. BRUMETZ
37. BRUYERES-SUR-FERE
38. BRUYS
39. BUCY-LE-LONG
40. BUSSIARES
41. BUZANCY
42. CELLES-LES-CONDE
43. CELLES-SUR-AISNE
44. CERSEUIL
45. CHACRISE
46. CHARLY-SUR-MARNE
47. CHARTEVES
48. CHASSEMY
49. CHATEAU-THIERRY
50. CHAUDUN
51. CHAVIGNON
52. CHAVIGNY
53. CHAVONNE
54. CHERY-CHARTREUVE
55. CHEZY-EN-ORXOIS
56. CHEZY-SUR-MARNE
57. CHIERRY
58. CHIVRES-VAL
59. CHOUY
60. CIERGES
61. CIRY-SALSOGNE
62. CLAMECY
63. CŒUVRES-ET-VALSERY
64. COINCY
65. CONDE-EN-BRIE
66. CONDE-SUR-AISNE

67. CONNIGIS
68. CORCY
69. COULONGES-COHAN
70. COUPRU
71. COURBOIN
72. COURCELLES-SUR-VESLE
73. COURCHAMPS
74. COURMELLES
75. COURMONT
76. COURTEMONT-VARENNES
77. COUVRELLES
78. COYOLLES
79. CRAMAILLE
80. CREZANCY
81. CROUTTES-SUR-MARNE
82. CROUY
83. CUFFIES
84. CUIRY-HOUSSE
85. CUISY-EN-ALMONT
86. CUTRY
87. CYS-LA-COMMUNE
88. DAMMARD
89. DAMPLEUX
90. DHUIZEL
91. DHUYS ET MORIN-EN-BRIE
92. DOMMIERS
93. DOMPTIN
94. DRAVEGNY
95. DROIZY
96. ÉPAGNY
97. ÉPAUX-BEZU
98. ÉPIEDS
99. ESSISES

100. ESSOMES-SUR-MARNE
101. ÉTAMPES-SUR-MARNE
102. ÉTREPILLY
103. FAVEROLLES
104. FERE-EN-TARDENOIS
105. FLEURY
106. FONTENOY
107. FOSSOY
108. FRESNES-EN-TARDENOIS
109. GANDELU
110. GLAND
111. GOUSSANCOURT
112. GRAND-ROZOY
113. GRISOLLES
114. HARAMONT
115. HARTENNES-ET-TAUX
116. HAUTEVESNES
117. JAULGONNE
118. JOUAINES
119. JUVIGNY
120. LA CHAPELLE-SUR-CHEZY
121. LA CROIX-SUR-OURCQ
122. LA FERTE-MILON
123. LAFFAUX
124. LARGNY-SUR-AUTOMNE
125. LATILLY
126. LAUNOY
127. LAVERSINE
128. LE PLESSIER-HULEU
129. L'ÉPINE-AUX-BOIS
130. LES SEPTVALLONS
131. LESGES
132. LEURY
133. LHUYS
134. LICY-CLIGNON
135. LIME
136. LONGPONT
137. LOUATRE
138. LOUPEIGNE
139. LUCY-LE-BOCAGE
140. MAAST-ET-VIOLAINE
141. MACOGNY
142. MAREUIL-EN-DOLE
143. MARGIVAL
144. MARIGNY-EN-ORXOIS
145. MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE
146. MARIZY-SAINT-MARD
147. MERCIEN-ET-VAUX
148. MEZY-MOULINS
149. MISSY-AUX-BOIS
150. MISSY-SUR-AISNE
151. MONNES
152. MONTFAUCON
153. MONTGOBERT
154. MONTGRU-SAINT-HILAIRE
155. MONTHIERS
156. MONTHUREL
157. MONTIGNY-L'ALLIER
158. MONTIGNY-LENGRAIN
159. MONTIGNY-LES-CONDE
160. MONTLEVON
161. MONT-NOTRE-DAME
162. MONTREUIL-AUX-LIONS
163. MONT-SAINT-MARTIN
164. MONT-SAINT-PERE
165. MORSAIN
166. MORTEFONTAINE
167. MURET-ET-CROUTTES
168. NAMPTEUIL-SOUS-MURET
169. NANTEUIL-LA-FOSSE
170. NANTEUIL-NOTRE-DAME
171. NESLES-LA-MONTAGNE

172. NEUILLY-SAINT-FRONT
173. NEUVILLE-SUR-MARGIVAL
174. NOGENTEL
175. NOGENT-L'ARTAUD
176. NOROY-SUR-OURCQ
177. NOUVRON-VINGRE
178. OIGNY-EN-VALOIS
179. OSLY-COURTIL
180. OSTEL
181. OULCHY-LA-VILLE
182. OULCHY-LE-CHATEAU
183. PAARS
184. PARCY-ET-TIGNY
185. PARGNY ET FILAIN
186. PARGNY-LA-DHUY
187. PASLY
188. PASSY-EN-VALOIS
189. PASSY-SUR-MARNE
190. PAVANT
191. PERNANT
192. PLOISY
193. POMMIERS
194. PONT-ARCY
195. PRESLES-ET-BOVES
196. PRIEZ
197. PUISEUX-EN-RETZ
198. QUINCY-SOUS-LE-MONT
199. RESSONS-LE-LONG
200. RETHEUIL
201. REUILLY-SAUVIGNY
202. ROCOURT-SAINT-MARTIN
203. ROMENY-SUR-MARNE
204. RONCHERES
205. ROZET-SAINT-ALBIN
206. ROZIERES-SUR-CRISE
207. ROZOY-BELLEVALLÉ
208. SACONIN-ET-BREUIL
209. SAINT-BANDRY
210. SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY
211. SAINT-EUGENE
212. SAINT-GENGOULPH
213. SAINT-MARD
214. SAINT-PIERRE-AIGLE
215. SAINT-REMY-BLANZY
216. SANCY-LES-CHEMINOTS
217. SAPONAY
218. SAULCHERY
219. SEPTMONTS
220. SERCHES
221. SERGY
222. SERINGES-ET-NESLES
223. SERMOISE
224. SERVAIL
225. SILLY-LA-POTERIE
226. SOISSONS
227. SOMMELANS
228. SOUCY
229. SOUPIR
230. TAILLEFONTAINE
231. TANNIERES
232. TARTIERS
233. TERNY-SORNY
234. TORCY-EN-VALOIS
235. TRELOU-SUR-MARNE
236. TROËSNES
237. VAILLY-SUR-AISNE
238. VALLEES-EN-CHAMPAGNE
239. VASSENY
240. VAUDESSON
241. VAUXBUIN
242. VAUXREZIS
243. VAUXTIN

244. VENDIERES
245. VENIZEL
246. VERDILLY
247. VEUILLY-LA-POTERIE
248. VEZAPONIN
249. VEZILLY
250. VICHEL-NANTEUIL
251. VIC-SUR-AISNE
252. VIEL-ARCY
253. VIELS-MAISONS
254. VIERZY
255. VIFFORT
256. VILLEMONTAIRE
257. VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
258. VILLENEUVE-SUR-FERE
259. VILLERS-AGRON-AIGUIZY
260. VILLERS-COTTERETS
261. VILLERS-HELON
262. VILLERS-SUR-FERE
263. VILLE-SAVOYE
264. VILLIERS-SAINT-DENIS
265. VIVIERES
266. VREGNY
267. VUILLERY

**DECISION CONJOINTE RELATIVE A LA CREATION D'UN SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE ET SOINS A WATTRELOS GERE PAR
LE CCAS DE WATTRELOS**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU NORD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et suivants, L.314-3 et R.313-1 et suivants ;
Vu la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 44 ;
Vu la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. AMGHAR (Yann-Gaël) ;
Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile et ses annexes ;
Vu le projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 arrêté le 5 juillet 2018 ;
Vu la décision de la directrice générale par intérim de l'ARS Hauts-de-France, en date du 30 novembre 2016 renouvelant, à compter du 3 janvier 2017, l'autorisation relative au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) géré par le CCAS de Wattrelos d'une capacité de 45 places pour personnes âgées ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 2021 portant renouvellement de l'autorisation du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile géré par le CCAS de WATTRELOS à Wattrelos à compter du 8 septembre 2021 ;
Vu le dossier transmis par le CCAS de Wattrelos et réceptionné les 27 et le 31 décembre 2025 respectivement par le conseil départemental du Nord et l'agence régionale de santé Hauts-de-France, sollicitant la création d'un service autonomie à domicile aide et soins par regroupement du SSIAD et du service autonomie à domicile aide du CCAS ;
Vu les éléments complémentaires apportés le 14 février 2026 ;
Considérant que les services constituant le futur service autonomie à domicile aide et soins disposent d'une entité juridique unique et d'une zone d'intervention commune pour l'aide et le soin ;
Considérant que le projet de SAD aide et soins est conforme aux exigences du cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAD mentionnés à l'article L.313-1-3 du CASF ;
Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par le directeur général de l'ARS et le président du conseil départemental, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

DECIDENT CONJOINTEMENT :

Article 1 : A compter de la présente décision, la création d'un service autonomie à domicile aide et soins dénommé « SAD CCAS Wattrelos », géré par le CCAS de Wattrelos, sis 1, Place Jean Delvainquière, à Wattrelos, par regroupement du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et du SSIAD gérés par le CCAS, est autorisée.

L'activité soins du CCAS de Wattrelos est de 45 places pour personnes âgées.

Ce service sera répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :
N° FINESS de l'entité juridique : 590 798 617
N° FINESS de l'établissement : 590 796 371

Article 2 : La zone d'intervention du service autonomie à domicile aide et soins du CCAS de Wattrelos est limitée à la commune de Wattrelos.

Article 3 : Conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du même code.

Article 4 : Le service autonomie à domicile est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Article 5 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation au moins deux mois avant sa mise en œuvre, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 6 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'acté de réception à Monsieur le Président - CCAS - Place Jean Delvainquière - BP 30109 - 59393 WATTRELOS CEDEX.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'agence régionale de santé et du président du département du Nord dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai.

Article 8 : Le directeur de l'offre médico-sociale de l'agence régionale de santé et la directrice générale des services du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet départemental lenord.fr, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie Roubaix-Tourcoing.

Fait en 1 exemplaire

A Lille, le **10 AOUT 2026**

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Hauts-de-France**

Pour le directeur général et
par délégation le directeur de l'offre médicosociale



Charly Chevalley

**Pour le Président du Département du Nord
et par délégation,
La Directrice générale adjointe Autonomie**

Po


Florence MAGNE

DECISION TARIFAIRE N°202614680 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT
ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION LA NOUVELLE FORGE - 600107049

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME DECROLY - 600101760

Service d'accompagnement médico-social adultes
handicapés - SAMSAH LA VALLEE DE L'OISE - 600009922

Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)
- ESAT NOUVELLE FORGE ALLONNE - 600011431

Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME L'ARBRE - 600011449

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - SESSAD
NOUVELLE FORGE PONT-STE-MAXENCE - 600011456

Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME NOUVELLE FORGE LES AGEUX - 600011514

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) -
DITEP NOUVELLE FORGE LONGUEIL-ANNEL - 600012132

Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME LA NOUVELLE FORGE - 600013130

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
(I.T.E.P.) - ITEP LA NOUVELLE FORGE - 600013148

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) - CMPP NOUVELLE FORGE CREIL - 600100218

Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS NOUVELLE
FORGE MARGNY COMPIEGNE - 600100234

Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) - MAS NOUVELLE FORGE AMIENS - 800018400

Service d'accompagnement médico-social adultes
handicapés - SAMSAH VALLEE DE LA SOMME - 800019556

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026
publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;

- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 25/06/2026 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2017 prenant effet au 01/01/2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION LA NOUVELLE FORGE (600107049), a été fixée à 30 167 758,29 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 2 000,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 30 167 758,29 € (dont 30 167 758,29 € imputable à l'assurance maladie)

FINESS	Dotations (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600009922 SAMSAH LA VALLEE DE L'OISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 788 347,30	0,00	0,00
600011431 ESAT NOUVELLE FORGE ALLONNE	0,00	1 140 416,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011449 IME L'ARBRE	981 001,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011456 SESSAD NOUVELLE FORGE PONT- STE-MAXENCE	0,00	0,00	2 429 242,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011514 IME NOUVELLE FORGE LES AGEUX	2 245 944,08	1 233 472,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600012132 DITEP NOUVELLE FORGE LONGUEIL- ANNEL	2 174 473,46	541 930,62	875 725,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600013130 IME LA NOUVELLE FORGE	1 856 545,58	285 406,31	0,00	329 120,83	0,00	0,00	0,00	0,00

	Dotations (en €)							
FINSS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600013148 ITEP LA NOUVELLE FORGE	1 062 728,44	163 376,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600100218 CMPP NOUVELLE FORGE CREIL	0,00	0,00	0,00	0,00	4 178 104,18	0,00	0,00	0,00
600100234 CAFS NOUVELLE FORGE MARGNY COMPIEGNE	1 263 948,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600101760 IME DECROLY	0,00	2 185 081,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800018400 MAS NOUVELLE FORGE AMIENS	4 700 390,02	0,00	0,00	140 732,45	0,00	0,00	0,00	0,00
800019556 SAMSAH VALLEE DE LA SOMME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 768,52	0,00	0,00

	Prix de Journée (en €)							
FINSS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600009922 SAMSAH LA VALLEE DE L'OISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,58	0,00	0,00
600011431 ESAT NOUVELLE FORGE ALLONNE	0,00	67,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011449 IME L'ARBRE	167,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011456 SESSAD NOUVELLE FORGE PONT- STE-MAXENCE	0,00	0,00	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011514 IME NOUVELLE FORGE LES AGEUX	279,69	234,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600012132 DITEP NOUVELLE FORGE LONGUEIL- ANNEL	744,68	107,53	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600013130 IME LA NOUVELLE FORGE	423,87	453,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600013148 ITEP LA NOUVELLE FORGE	291,16	155,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600100218 CMPP NOUVELLE FORGE CREIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600100234 CAFS NOUVELLE FORGE MARGNY COMPIEGNE	76,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600101760 IME DECROLY	0,00	306,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800018400 MAS NOUVELLE FORGE AMIENS	279,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019556 SAMSAH VALLEE DE LA SOMME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,02	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 513 979,85 € (dont 2 513 979,85 € imputable à l'Assurance Maladie).

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600011456 SESSAD NOUVELLE FORGE PONT- STE-MAXENCE	0,00	0,00	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600011514 IME NOUVELLE FORGE LES AGEUX	279,69	234,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600012132 DITEP NOUVELLE FORGE LONGUEIL- ANNEL	744,68	107,53	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600013130 IME LA NOUVELLE FORGE	423,87	453,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600013148 ITEP LA NOUVELLE FORGE	291,16	155,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600100218 CMPP NOUVELLE FORGE CREIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600100234 CAFS NOUVELLE FORGE MARGNY COMPIEGNE	76,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600101760 IME DECROLY	0,00	306,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800018400 MAS NOUVELLE FORGE AMIENS	279,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019556 SAMSAH VALLEE DE LA SOMME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,02	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2 513 813,18 € (dont 2 513 813,18 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

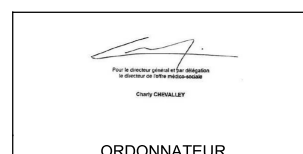
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOCIATION LA NOUVELLE FORGE 600107049) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 31/07/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614681 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT
ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
IMPRO RIBÉCOURT-DRESLINCOURT - 600000459

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés
- SAMSAH IMPRO-RIBÉCOURT NOYON - 600012157

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 25/06/2026 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 03/01/2012 prenant effet au 01/01/2012 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée IMPRO RIBÉCOURT-DRESLINCOURT (600000459), a été fixée à 193 428,33 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes handicapées : 193 428,33 €** (dont 193 428,33 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600012157 SAMSAH IMPRO- RIBÉCOURT NOYON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 428,33	0,00	0,00

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600012157 SAMSAH IMPRO- RIBÉCOURT NOYON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,93	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 16 119,03 € (dont 16 119,03 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 193 428,33 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- **personnes handicapées : 193 428,33 €**
(dont 193 428,33 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600012157 SAMSAH IMPRO- RIBÉCOURT NOYON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 428,33	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600012157 SAMSAH IMPRO- RIBÉCOURT NOYON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,93	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 16 119,03 € (dont 16 119,03 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (IMPRO RIBÉCOURT-DRESLINCOURT 600000459) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 31/07/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614682 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT
ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ADSEAO - 600107031

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Service d'accompagnement médico-social adultes
handicapés - SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS - 600011662

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 25/06/2026 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2019 prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ADSEAO (600107031), a été fixée à 664 015,78 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes handicapées : 664 015,78 €** (dont 664 015,78 € imputable à l'assurance maladie)

FINESS 600011662 SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS	Dotations (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 015,78	0,00	0,00

FINESS 600011662 SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS	Prix de Journée (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,56	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 55 334,65 € (dont 55 334,65 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 664 015,78 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- **personnes handicapées : 664 015,78 €**
(dont 664 015,78 € imputable à l'Assurance Maladie)

FINESS 600011662 SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS	Dotations (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 015,78	0,00	0,00

FINESS 600011662 SAMSAH ADSEAO BEAUVAIS	Prix de journée (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,56	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 55 334,65 € (dont 55 334,65 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ADSEAO 600107031) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 31/07/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614683 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT
ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
FEDERATION DES APAJH - 750050916

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)
- FAM APAJH BAILLEUL-SUR-THERAIN - 600007959

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 25/06/2026 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2015 prenant effet au 01/01/2015 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FEDERATION DES APAJH (750050916), a été fixée à 1 337 539,73 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2026 étant également mentionnés.

- **personnes handicapées : 1 337 539,73 €** (dont 1 337 539,73 € imputable à l'assurance maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600007959 FAM APAJH BAILLEUL- SUR-THERAIN	1 270 662,75	66 876,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de Journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600007959 FAM APAJH BAILLEUL- SUR-THERAIN	94,09	87,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 111 461,64 € (dont 111 461,64 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 337 539,73 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- **personnes handicapées : 1 337 539,73 €**
(dont 1 337 539,73 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600007959 FAM APAJH BAILLEUL- SUR-THERAIN	1 270 662,75	66 876,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
600007959 FAM APAJH BAILLEUL- SUR-THERAIN	94,09	87,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 111 461,64 € (dont 111 461,64 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

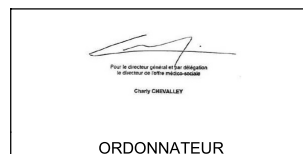
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (FEDERATION DES APAJH 750050916) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 31/07/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614684 PORTANT FIXATION POUR 2026 DU MONTANT
ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOC LE CLOS DU NID DE L OISE - 600106561

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés
(F.A.M.) - FAM CDNO CIRES-LÈS-MELLO - 600001713

Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes
handicapées - EAM LE BEAUCAMP - 600014401

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 25/06/2026 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 01/01/2020 prenant effet au 01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOC LE CLOS DU NID DE L OISE (600106561), a été fixée à 1 518 626,98 €, dont 0,00 € de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2027, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 126 552,24 € (dont 126 552,24 € imputable à l'Assurance Maladie).

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

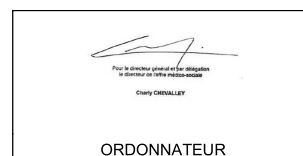
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire (ASSOC LE CLOS DU NID DE L OISE 600106561) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 31/07/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614769 PORTANT FIXATION DE
LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2026 DE
ESAT CREIL L'ENVOLÉE CHI EPSM OISE - 600103642

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) dénommée ESAT CREIL L'ENVOLÉE CHI EPSM OISE (600103642) sise 14, BD, SALVADOR ALLENDE 60100 Creil et gérée par l'entité dénommée CH ISARIEN - EPSM DE L'OISE (600100028);

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globale de financement est fixée à 1 294 264,64 €, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	194 139,70
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	970 698,48
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	129 426,46
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	1 294 264,64
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	1 294 264,64
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	1 294 264,64
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 107 855,39 €.
Le prix de journée est de 80,89 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2027: 1 294 264,64 €
(douzième applicable s'élevant à 107 855,39 €)
- prix de journée de reconduction : 80,89 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

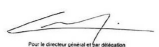
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH ISARIEN - EPSM DE L'OISE (600100028) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY


Pour le directeur général et son délégué
le directeur de l'offre médico-sociale
Charly CHEVALLEY
ORDONNATEUR

DECISION TARIFAIRE N°202614770 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
EAM LES ROSES D'OR - 600014047

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 09/08/2017 de la structure Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes handicapées dénommée EAM LES ROSES D'OR (600014047) sise 59 R DU PLESSIS POMMERAYE 60100 Creil et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION COALLIA (750825846) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 550 146,38 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 45 845,53 €.

Soit un forfait journalier de soins de 88,14 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 550 146,38 € (douzième applicable s'élevant à 45 845,53 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 88,14 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

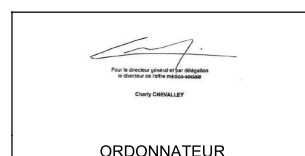
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION COALLIA (750825846) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614772 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
FAM LES LIBELLULES - 600013460

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 30/10/2013 de la structure Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) dénommée FAM LES LIBELLULES (600013460) sise 16 R VIVALDI 60930 Bailleul-sur-Thérain et gérée par l'entité dénommée GCSMS CHI-UNAPEI60 (600013858) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 1 433 779,57 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 119 481,63 €.

Soit un forfait journalier de soins de 97,71 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 1 433 779,57 € (douzième applicable s'élevant à 119 481,63 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 97,71 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GCSMS CHI-UNAPEI60 (600013858) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



**DECISION TARIFAIRE N°202614773 PORTANT FIXATION
 DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE
 MAS LA VILLA D'ERQUERY - 600010631**

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 14/11/2008 de la structure Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) dénommée MAS LA VILLA D'ERQUERY (600010631) sise R PASTEUR 60600 Erquery et gérée par l'entité dénommée CH ISARIEN - EPSM DE L'OISE (600100028) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée est fixée à 11 464 400,37 dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -1 196 309,69 € de crédits non reconductibles versés par 12^{ème}.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
--	----------------------	----------------------

Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 899 106,51
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	9 495 532,54
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	1 266 071,01
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	12 660 710,06
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	11 464 400,37
	- dont CNR	-1 196 309,69
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	11 464 400,37
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 1 196 309,69 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 955 366,70 €. Soit un prix de journée globalisé de 272,65 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globalisée 2027: 12 660 710,06 € (douzième applicable s'élevant à 1 055 059,17 €)
- prix de journée de reconduction de 301,10 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH ISARIEN - EPSM DE L'OISE (600100028) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614774 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
FAM BELLAN MONCHY-SAINT-ÉLOI - 600010508

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 12/06/2008 de la structure Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) dénommée FAM BELLAN MONCHY-SAINT-ÉLOI (600010508) sise 3 R DE LA CROIX BLANCHE 60290 Monchy-Saint-Éloi et gérée par l'entité dénommée FONDATION LEOPOLD BELLAN (750720609) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 1 876 461,80 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 156 371,82 €.

Soit un forfait journalier de soins de 110,55 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 1 876 461,80 € (douzième applicable s'élevant à 156 371,82 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 110,55 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

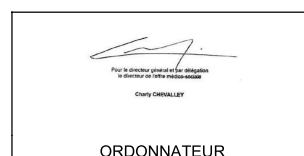
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION LEOPOLD BELLAN (750720609) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614775 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
FAM ENVOL MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE - 600009492

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) dénommée FAM ENVOL MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE (600009492) sise 81 ALL MARCEL GUERIN 60280 Margny-lès-Compiègne et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION ENVOL PICARDIE (600002083) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 1 749 457,22 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 58 196,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 145 788,10 €.

Soit un forfait journalier de soins de 124,23 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 1 691 261,22 € (douzième applicable s'élevant à 140 938,44 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 120,10 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

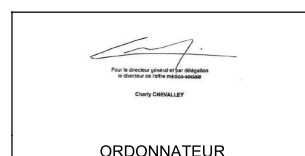
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION ENVOL PICARDIE (600002083) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 03/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



**DECISION TARIFAIRE N°202614838 PORTANT FIXATION
 DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE
 UNITÉ DE VIE COMPORTEMENTS PROBLÈMES - 800021149**

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 01/07/2021 de la structure Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) dénommée UNITÉ DE VIE COMPORTEMENTS PROBLÈMES (800021149) sise 10 R EDMOND RANDOUIN 80290 Poix-de-Picardie et gérée par l'entité dénommée ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée est fixée à 1 262 251,06 dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12^{ème}.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
--	----------------------	----------------------

Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	54 957,80
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 085 276,86
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	122 016,40
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	1 262 251,06
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	1 262 251,06
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	1 262 251,06
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 105 187,59 €. Soit un prix de journée globalisé de 517,32 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globalisée 2027: 1 262 251,06 € (douzième applicable s'élevant à 105 187,59 €)
- prix de journée de reconduction de 517,32 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

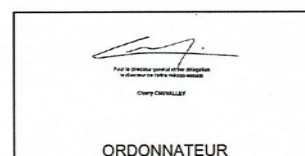
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614839 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
FAM SH SATURNE EPISSOS AMIENS - 800019887

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 24/11/2017 de la structure Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) dénommée FAM SH SATURNE EPISSOS AMIENS (800019887) sise 41 R DUFOUR 80000 Amiens et gérée par l'entité dénommée ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 278 212,14 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 23 184,35 €.

Soit un forfait journalier de soins de 111,28 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 278 212,14 € (douzième applicable s'élevant à 23 184,35 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 111,28 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

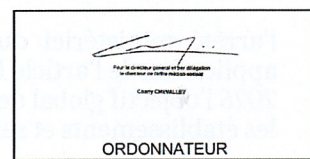
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614843 PORTANT FIXATION
DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE
MAS EPSM DE LA SOMME - 800015414

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) dénommée MAS EPSM DE LA SOMME (800015414) sise R DE PARIS 80480 Dury et gérée par l'entité dénommée ET PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA SOMME (800000119) ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée est fixée à 3 567 571,36 dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12^{ème}.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
--	----------------------	----------------------

Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	298 040,07
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 985 449,91
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	561 481,38
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	3 844 971,36
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	3 567 571,36
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	277 400,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	3 844 971,36
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 297 297,61 €. Soit un prix de journée globalisé de 254,79 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:

- dotation globalisée 2027: 3 567 571,36 € (douzième applicable s'élevant à 297 297,61 €)
- prix de journée de reconduction de 254,79 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

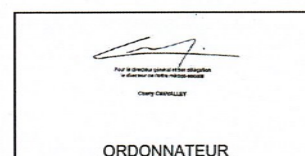
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ET PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA SOMME (800000119) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



**DECISION TARIFAIRE N°202614847 PORTANT FIXATION
 DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE
 MAS CH ALBERT - 800004269**

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) dénommée MAS CH ALBERT (800004269) sise R DE TIEN-TSIN 80303 Albert et gérée par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT (800000036) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée est fixée à 4 338 617,58 dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12^{ème}.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
--	----------------------	----------------------

Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	402 224,35
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 818 658,65
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	774 110,46
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	4 994 993,46
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	4 338 617,58
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	503 047,55
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	153 328,33
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	4 994 993,46
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 361 551,47 €. Soit un prix de journée globalisé de 203,75 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:

- dotation globalisée 2027: 4 338 617,58 € (douzième applicable s'élevant à 361 551,47 €)
- prix de journée de reconduction de 203,75 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

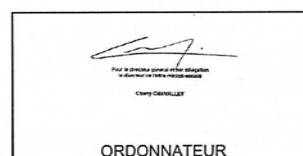
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT (800000036) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614884 PORTANT FIXATION DE
LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2026 DE
SESSAD LE TRAIT D'UNION - 800017576

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 29/04/2010 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD LE TRAIT D'UNION (800017576) sise RTE NATIONALE DE DURY 80044 Dury et gérée par l'entité dénommée ADSEA 80 (800006074) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2025 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD LE TRAIT D'UNION (800017576) pour 2026 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 20/07/2026, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 28/07/2026 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 03/08/2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globale de financement est fixée à 733 237,03 € dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	46 888,32
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	646 206,48
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	69 767,20
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	762 862,00
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	733 237,03
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	733 237,03
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	29 624,97

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 61 103,09 €.

Le prix de journée est de 211,25 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2027: 762 862,00 € (douzième applicable s'élevant à 63 571,83 €)
- prix de journée de reconduction : 219,78 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

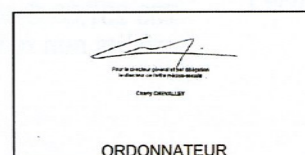
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADSEA 80 (800006074) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614885 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2026 DE
FAM PHV POIX-DE-PICARDIE - 800014409

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 29/01/2007 de la structure Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) dénommée FAM PHV POIX-DE-PICARDIE (800014409) sise 10 R EDMOND RANDOUIN 80290 Poix-de-Picardie et gérée par l'entité dénommée ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, le forfait global de soins est fixé à 1 578 259,60 € au titre de 2026, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -93 333,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 131 521,63 €.

Soit un forfait journalier de soins de 118,35 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2027: 1 671 592,60 € (douzième applicable s'élevant à 139 299,38 €)
- forfait journalier de soins de reconduction de 125,35 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R.

312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

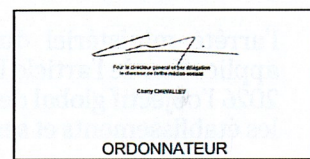
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614909 PORTANT FIXATION DE
LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2026 DE
ESAT EPISSOS POIX-DE-PICARDIE - 800000663

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) dénommée ESAT EPISSOS POIX-DE-PICARDIE (800000663) sise 17, R, SAINT MARTIN 80290 Poix-de-Picardie et gérée par l'entité dénommée ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352);

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globale de financement est fixée à 1 543 359,37 €, dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et 0,00 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 302,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 268 610,71
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	118 446,66
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	1 543 359,37
	Reprise de déficits	0,00
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	1 543 359,37
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	1 543 359,37
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 128 613,28 €.
Le prix de journée est de 71,45 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2027: 1 543 359,37 €
(douzième applicable s'élevant à 128 613,28 €)
- prix de journée de reconduction : 71,45 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

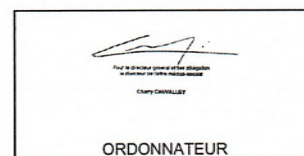
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ÉTAB PUB INTERCOM SANT SUD-OUEST SOMME (800017352) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



**DECISION TARIFAIRE N°202614930 PORTANT FIXATION
 DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR 2026 DE
 ITEP ADSEA AMIENS - 800021289**

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 10/01/2022 de la structure Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) dénommée ITEP ADSEA AMIENS (800021289) sise RTE NATIONALE 80044 Amiens et gérée par l'entité dénommée ADSEA 80 (800006074) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2025 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP ADSEA AMIENS (800021289) pour 2026 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 20/07/2026, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 28/07/2026 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 03/08/2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globalisée est fixée à 1 685 897,13 dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -101 842,05 € de crédits non reconductibles versés par 12^{ème}.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
--	----------------------	----------------------

Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	193 670,79
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 208 027,61
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	218 499,08
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	1 620 197,48
	Reprise de déficits	171 782,34
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	1 685 897,13
	- dont CNR	-101 842,05
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	4 240,64
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	1 690 137,77
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 101 842,05 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 140 491,43 €. Soit un prix de journée globalisé de 271,88 €.

Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:

- dotation globalisée 2027: 1 615 956,84 € (douzième applicable s'élevant à 134 663,07 €)
- prix de journée de reconduction de 260,60 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

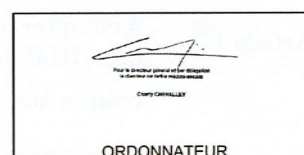
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADSEA 80 (800006074) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



DECISION TARIFAIRE N°202614931 PORTANT FIXATION DE
LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2026 DE
SESSAD DE PERONNE - 800019747

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 publiée au Journal Officiel du 31/12/2025 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/06/2026 publié au Journal Officiel du 16/06/2026 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2026 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/06/2026 publiée au Journal Officiel du 16/06/2026 relative aux dotations régionales limitatives 2026 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2026 ;
- VU Décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur AMGHAR Yann-Gaël en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le Directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/07/2026 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 12/12/2016 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD DE PERONNE (800019747) sise 20 R SAINT QUENTIN 80200 Péronne et gérée par l'entité dénommée ADSEA 80 (800006074) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2025 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD DE PERONNE (800019747) pour 2026 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 20/07/2026, par l'ARS Hauts-de-France ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 28/07/2026 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 03/08/2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2026, au titre de 2026, la dotation globale de financement est fixée à 222 134,22 € dont 0,00 de crédits non reconductibles versés en une seule fois et -8 368,26 € de crédits non reconductibles versés par 12ème.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 075,47
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	187 893,68
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	17 929,27
	- dont CNR	0,00
	TOTAL Dépenses	226 898,42
	Reprise de déficits	3 732,81
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	222 134,22
	- dont CNR	-8 368,26
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	128,75
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédent affecté au financement de mesure d'exploitation	0,00
	TOTAL Recettes	222 262,97
	Reprise d'excédent affecté en réduction des charges	0,00

Dépenses exclues du tarif : 8 368,26 €

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 18 511,19 €.

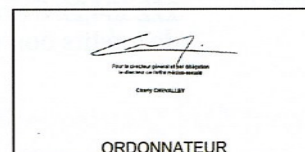
Le prix de journée est de 130,59 €.

- Article 2 A compter du 01/01/2027, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globale de financement 2027: 226 769,67 € (douzième applicable s'élevant à 18 897,47 €)
 - prix de journée de reconduction : 133,32 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal administratif territorialement compétent tel que prévu par l'article R. 312-10-1 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADSEA 80 (800006074) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le 04/08/2026

le Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté préfectoral
modifiant l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 fixant la liste
des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L. 1453-8, R. 1453-2, D. 1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

Vu l'article 258 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret N° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2025 fixant la liste des défenseurs syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale pour la région Hauts-de-France au titre du mandat 2024-2028 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2026 portant nomination de Monsieur Patrick ELDIN, adjoint au secrétariat général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Patrick ELDIN, adjoint au secrétariat général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu les propositions de désignation et retrait présentées par les organisations syndicales et patronales régionales ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 – Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - x.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des défenseurs syndicaux des Hauts-de-France, fixée par arrêté du 22 mai 2025, est modifiée par ajouts et retraits conformément aux listes consolidées jointes en annexe.

Article 2

L'inscription sur la liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical dans le ressort des conseils des prud'hommes et des cours d'appel de la région Hauts-de-France. Toutefois, lorsqu'il a assisté ou représenté la partie appelante ou intimée en première instance, le défenseur syndical peut continuer à assister ou à représenter celle-ci devant une cour d'appel qui a son siège dans une autre région.

Article 3

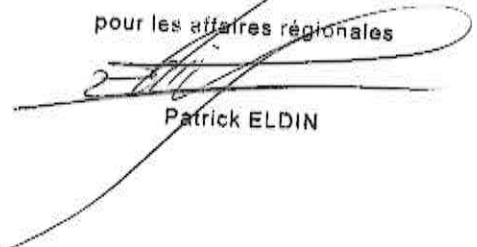
Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10.08.26

Pour le préfet et par délégation
l'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales


Patrick ELDIN

LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Annexe 1 A

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
ADNET Michel	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
AGHANBOU Nour-Eddine	Aide médico psychologique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ALLAL Akim	Magasinier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ANANOU Christophe	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ANGLANI Freddy	aide soignant	CGT	40 Avenue de la Paix - 62440 HARNES	06 33 35 47 70	62
ASLIMANI Fikri	aide soignant	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ATRARI Mohamed	Manager	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
AZZOUZ René	Educateur	CGT	22 rue du Chemin des Dames - 62360 PONT DE BRIQUE	06 64 81 36 42	62
BASQUIN Douglas	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BAUDE Gérard	Retraité	CGT	1 rue Paul Langevin - Cité Montgré - 62210 AVION	06 63 39 53 06	62
BECQUERELLE Alain	Conseiller en assurances	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
BECUWE Cyril	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
BETHOUART Damien	postier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BETTINI Umberto	Préparateur de commande	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BIRAZ Tina	Formatrice	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BLANCKEMAN Christophe	Fraiseur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BLANQUET Maximilien	Préparateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BONNET Océane	Employée commerce détail	CGT	12 rue du plat d'étain - 02200 SOISSONS	07 49 57 06 69	02
BOUCHER Patrick	Retraité	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
BOUFDIL Hassan	Conducteur receveur	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
BOUKENTAR Nordine	Educateur spécialisé	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BOUSFIR Hassan	Privé d'emploi	CGT	8 rue de Villefranche - 62790 LEFOREST	06 99 19 31 56	62
BOUYERDEN Omar	Retraité	CGT	13 rue de Thionville - 62440 HARNES	07 83 91 64 37	62
BOUZERA Karim	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BOYER Alexis	Retraité	CGT	UL BERCK - 1 rue Monseigneur - 62600 BERCK SUR MER	06 88 63 71 84	62
BROUSSE Éric	Technicien	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CANNY Vincent	Ouvrier	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 0157	60
CATILLON Cyril	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CAUET Pierre	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CHAUCHAT Yves	Chauffeur accompagnateur	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
CHEBOUT Myriam	Assistante de direction	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CHOQUEL Mélanie	infirmière	CGT	16 rue des Marsoins - 62164 AUDRESSELLES	06 50 80 86 73	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
CHOUKY Abdelouhad	Conducteur d'installation	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CLEMENT Alexis	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CLOUET Philippe	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
COLAS Audrey	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
COLLINET Corentine	Postière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CONNART Guillaume	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
COPHIGNON Yann	Coordinateur de flux	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
CORNEE Eric	Retraité	CGT	99 rue Jacques Blanchot 02100 SAINT QUENTIN	06 60 03 74 92	02
CORNELIS Thomas	Conducteur receveur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CREPIN Kévin	Inspecteur du Travail	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
CREPIN Olivier	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
DARQUES Christine	Educatrice spécialisée	CGT	8 rue de Maisnil - 62380 DOHEM	06 99 76 99 01	62
DE BACKER Tristan	Technicien de maintenance	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DECAUDIN Betty	Agent conseil allocataire	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEDOURS Robert	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEFONTAINE Julien	Aide médico psychologique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DE-KEYSTER Arnaud	Privé d'emploi	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELABIE Thomas	Educateur spécialisé	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
DELACROIX Teddy	Agent de prévention sécurité surveillance	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
DELEU Julien	Préparateur de commande	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELEZENNE Cyrille	Animateur qualité La Poste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELISLE Stéphanie	Opératrice logistique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELONGHAI Marjorie	Chargée de développement RH	CGT	113 rue Jules Guesde 62800 LIEVIN	06 63 21 45 23	62
DELVINCOURT Jérôme	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DENIS Camille	Ouvrier	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
DERAMBURE Gérald	Agent d'amélioration continue	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEROQUETTE Jean-Luc	Retraité	CGT	5 avenue Auguste Boulanger 62340 GUINES	06 15 94 44 66	62
DEVILLER Adrien	Conducteur de bus	CGT	UNION DEPARTEMENTALE CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
DEVOYON Damien	Technicien de dépannage électrique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DIESEN Remy	Steward	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DIRIX Thomas	Opérateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DUBREUIL Olivier	Contrôleur expédition	CGT	3, Rue Charles Desboves 02200 Soissons	07 81 51 08 385	02

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DUFRANE Christophe	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DUTHOIT Cathy	Hotesse de caisse	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
EL HARRAK Aziz	Conducteur routier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ERNOU Yannick	Retraité	CGT	UL CGT ARRAS 16 rue Aristide Briand 62000 ARRAS	03 21 71 06 14	62
FARCY Hervé	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
FASQUEL Sylvain	Educateur spécialisé	CGT	11 rue Kleber - 62100 CALAIS	06 45 02 55 64	62
FERTÉ Jean-Paul	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
FONTAINE Philippe	Formateur transport	CGT	15 rue des Peupliers - 59125 TRITH SAINT LEGER	07 49 77 08 70	62
FORCE Gaëlle	Hotesse	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
FOURNIER Guillaume	Opérateur biologique	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 80	80
FREVILLE Sébastien	Cadre coordinateur	CGT	UD CGT 62, 63 rue René Lanoy BP176 62303 Lens cedex	03 21 70 68 71	62
GALET Jean-Claude	Retraité	CGT	16 rue Mopty 62320 ROUVROY	06 99 36 20 01	62
GARDET Christelle	Agent de production	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
GHERBI Ouassini	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
GOBAUX Cédric	Préparateur de commande	CGT	3 Route de Coeuvres 02600 Cutry	06 82 63 04 35	02

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
GRIMONPON Mathieu	Electricien	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
GUERRIER Aurélien	mélangeur	CGT	4 rue Léon haution 02500 Wimpy	06 79 63 35 56	02
HAFFANE BENHERMAS Zakaria	Juriste	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
HEBERT Eric	Distributeur d'imprimés publicitaires	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
HENNION Anthony	Magasinier	CGT	19 bis rue Victor Hugo - 62530 HERSIN COUPIGNY	06 66 93 11 92	62
HOUANT Franck	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
HOYEZ Alain	Retraité	CGT	3 rue des Poulbots - 62138 DOUVIRIN	06 84 83 65 28	62
HULIN Jean-Luc	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
JANOUEIX Ericka	Auxiliaire de vie	CGT	CGT Avenue de Paris, Batiment Rhénanie, niveau 3, 62400 Béthune	06 79 04 03 59	62
JASPART Laetitia	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
KAZMIERCZAK Nicolas	Conducteur receveur	CGT	UL des syndicats CGT d'Arras - 16 rue Aristide Briand -62000 ARRAS	03 21 71 06 14	62
KEDZIORA Richard	Retraité	CGT	41 rue Louis Pasteur - 62590 OIGNIES	06 68 48 96 46	62
KOROGLU Gokhan	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LAIGLE Aurélie	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LAMOTTE Cédric	Opérateur conditionnement	CGT	564 rue du 2 septembre 02510 ETREUX	06 79 09 95 60	02

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LAPARLIERE Cédric	Ouvrier	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
LECLERC Romain	Monteur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LECLERCQ Christine	Aide soignante	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LECLERCQ Quentin	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LECOCQ Darren	Cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LEFEBVRE DE RIEUX Thibaut	Enseignant	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LEGRAIN Charles	Juriste	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
LEQUINT Isabelle	Factrice	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LICETTE Géraldine	Aide à domicile	CGT	9 Place des frères lumière - appt 3 - 02000 LAON	06 70 87 21 18	02
LOCOGE Romuald	Préparateur de commande	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LUCAS Jimmy	Gestionnaire RH	CGT	UD CGT 62, 63 rue René Lanoy, BP 176, 62300 Lens	03 21 79 64 50	62
MANECKE Ghislain	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MAQUAIRE Marie-Noelle	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MARSY Mickaël	Conducteur receveur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MARTEL Fabian	Chef de service	CGT	Union locale CGT Calais - BP 20222 - 62104 CALAIS CEDEX	06 04 65 57 91	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
MATS Jean-Luc	Conseiller en assurances	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
MERVILLE DUPONT Frédéric	Salarié	CGT	11 grand rue 62580 Willerval	07 64 78 98 72	62
MOKHFI Aissa	Commercial	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MORELLE Jacques	Retraité	CGT	22 Grande Rue - 02140 ROGNY	06 80 80 08 34	02
MOZDIERZ Dimitri	Conducteur de bus	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
NIANG El Hadji	Chef de poste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ORY Jean-Luc	Coordinateur Entreprises Extérieures	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
PECQUEUR Éric	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PEINTRE José	Dessinateur	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
PICART David	Employé commercial	CGT	30 rue Jacque Brel - 02840 ATHIE-SOUS-LAON	06 71 53 84 18	02
PIEDANNA Thomas	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PRUDHOMME Anna	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PRUVOST Luc	Automaticien	CGT	2216 rue Leveleux - 62180 RANG DU FLIERS	06 14 41 76 36	62
QUENTIN Dominique	Ouvrier	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
RAMBUR Willy	Fileteur	CGT	Résidence Marcel Pagnol Bat 1 Appt 19 - 62480 LE PORTEL	06 85 22 04 09	62

LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Annexe 1 A

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
RAQUET Daniel	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
REMY Kevin	Préparateur de commande	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
RENAUD Mélanie	Cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SAHRI Rachid	Educateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SAILLY Wilfrid	Cariste	CGT	2 Avenue de la République - 62800 LIEVIN	07 86 97 17 80	62
SAINT Romuald	Opérateur colis	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
SALLAK Kamel	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SANNIER Quentin	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SELLALI Marcelline	Gestionnaire	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SPAES Ghislaine	Femme de ménage	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SRSEN Cyril	ouvrier	CGT	UL CGT Lillers, rue des promenades 62190 Lillers	06 40 18 77 26	62
STENECK Bruno	Technicien Méthodes Procédés	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
STYBURSKY Gérald	Magasinier	CGT	94 residence de pont aven, cité du bivouac, 59119 Waziers	06 74 98 99 51	62
TAUPE Alexandre	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
TESTARD Eric	Conducteur de train	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
THEVELEIN Mickael	Auxiliaire de vie	CGT	12 rue Casimir Beugnet - 62160 GRENAY	06 48 36 81 81	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
THIRION Nicolas	Chauffeur accompagnateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
TIFRATINE Hassan	Responsable de supervision	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
TURPIN Patrick	Mouleur main	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VALLIN Jérôme	Agent ENEDIS	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VAN TREECK Sarah	Chargée de mission	CGT	13 bis rue Clément Ader 02200 SOISSONS	06 22 43 38 53	02
VANANDRUEL Bertrand	Analyste Testeur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANDENBROUCK Corinne	Retraitée	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANDENPUTTE Gregory	Chef de secteur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANDE-WEGHE David	Chauffeur routier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VASSEUR Daniel	Retraité	CGT	UL CGT BERCK - 1 rue Monseigneur - 62600 BERCK SUR MER	06 80 14 09 66	62
VASSEUR Guillaume	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VERCOUTRE Yohan	Educateur technique	CGT	9 Chemin de Boneghem - 62500 CLAIRMARAIS	06 29 57 57 00	62
VIEVILLE Raphaël	Technicien de maintenance	CGT	55 rue Victor Hugo 02830 SAINT MICHEL	06 80 21 22 27	02
WAMBECQ Benoît	Préparateur de commande	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
WARNOTTE Emmanuel	Vendeur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
WATTEBLED Arnaud	Opérateur produit	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
WAWRZYNIAK Christian	Responsable des ventes	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
WEISSHAUPT Edith	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
WISNIEWSKI Franck	Ouvrier	CGT	UD CGT OISE - RUE FERNAND PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL - 60100 CREIL	03 44 55 01 57	60
ZAROURI Brahim	Moniteur éducateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ZAWIERUCHA Stéphane	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BARBARA Nicolas	Manager	CFDT	32 rue Berlin mitte 59200 Tourcoing	06 66 07 87 94	59-62
BECART Ludovic	Coordinateur	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 24 58 42 95	59
BERTIN Frédéric	Fraiseur	CFDT	CFDT rue Sencier - 59610 FOURMIES	03 27 60 41 26	59-62
BESSIRARD Jean-Charles	Magasinier	CFDT	3 rue Mathilde 59220 DENAIN	06 38 38 20 00	59
BLANGY Philippe	NC	CFDT	CFDT Services Santé Sociaux - 28 rue Jean-Baptiste Baillière - 60000 BEAUVAIS	07 81 45 41 51	60
BONTE Didier	Agent Administratif	CFDT	CFDT - Bd de l'Usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59-62
BOUHADDOU Lhoussaine	Technicien support informatique	CFDT	UTI CFDT 254 boulevard de l'usine 59800 Lille	03 20 88 36 20	59-62
BOULET Jean-Pierre	Retraité	CFDT	9 rue Diderot - 62118 LOISON SOUS LENS	06 01 72 59 20	59-62
BOUTIN Jean-Claude	Cariste	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 18 10 75 43	59
BRAEMS Christophe	Agent sécurité incendie	CFDT	31 rue des Camélias - 59390 LYS LES LANNOY	07 81 44 15 01	59
BRAHIM Houssine	Ingénieur informatique	CFDT	26 res Emile Zola 59300 Valenciennes	07 81 39 68 00	59
BUGES Philippe	Informaticien	CFDT	441 rue Priere 59226 rumegies	06 73 32 81 27	59-62
BUSSIGNIES MONNIAERS Dorothée	Sous-directrice adjointe RH	CFDT	synhaps cfdt 254 boulevard de l'usine 59800 lille	06 59 27 76 02	59-62
CANESSE Emmanuel	Chargé de clientèle	CFDT	26 Quai des salines 62500 SAINT OMER	07 81 12 91 84	62
CHATEL Thierry	Retraité	CFDT	CFDT Services Santé Sociaux - 28 rue Jean-Baptiste Baillière - 60000 BEAUVAIS	06 23 38 53 22	60
CODEVELLE Pascal	Demandeur d'emploi	CFDT	262 boulevard de l'Europe batiment C appt 302 59240 Dunkerque	06 27 46 09 03	59-62
COMMELIN Brigitte	Retraîtée	CFDT	CFDT AMIENS 2eme étage -28 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 71 19 19	60
DECAN Grégory	Analyste exploitation	CFDT	1 rue du parc appt 195 62620 Ruitz	07 61 93 82 96	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DESCAMPS Sabine	Employée de commerce	CFDT	ULI CFDT rue Jeanne d'Arc Bat D 59600 Maubeuge	03 27 64 68 52	59-62
DESCHIN Yves	Surveillant qualité	CFDT	29 rue de l'Enclos - 62880 VENDIN-LE VIEIL	06 33 40 55 93	62
DJARDEM Fadhila	Chargée accompagnement	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	06 61 08 62 87	59
DUBAR Alexandre	Consultant	CFDT	20 Haut Route d'Estaires 59480 LA BASSEE	06 11 03 43 42	59
DUBART Roland	technicien ordonnancement	CFDT	UTI CFDT 15 rue Amédée Bultot - 59300 VALENCIENNES	03 27 28 27 30	59
DUFOUR Chris	Agent de quai	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 58 30 44 70	59
EDJEKOUANE Laetitia	Assistante ménagère	CFDT	CFDT services Lille 254 boulevard de l'usine 59800 Lille	03 20 52 12 42	59
GALEK Philippe	Agent Administratif	CFDT	63 rue Jean Duez 59171 Hornaing	06 70 07 40 17	59-62
GUEROUI Marcel	Chargé d'affaire	CFDT	1247 rue Edgard Loubry - 59970 FRESNES SUR ESCAUT	06 51 35 89 08	59
HENDRYSIK Frédéric	Agent de quai	CFDT	83 rue d'Arras - 59124 ESCAUDAIN	06 67 81 90 28	59
HEUX Corinne	Secrétaire	CFDT	CFDT 31 rue Sencier 59610 FOURMIES	03 27 60 10 39	59
HUSSE Stacy	Superviseur	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
IRIOUT Abdelkader	Agent de maintenance	CFDT	23 rue Simone de Beauvoir 59146 Pecquencourt	06 26 75 10 68	59-62
JONVEL Fabrice	Formateur transport	CFDT	50 rue des Lilas 59380 Spycker	06 86 44 34 43	59-62
KINDT François	Directeur de magasin	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
LANGELIN Virgile	Superviseur	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 82 78 95 05	59
LEFEBVRE Gérard	Vendeur	CFDT	2 rue Pierre Colart 59600 MAUBEUGE	06 03 94 26 62	59
LEFEVRE Jérémy	Chauffeur routier	CFDT	CFDT 38 rue des Fusiliers - 59140 DUNKERQUE	06 52 92 16 23	62
LEGRU Christine	Cariste	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 70 76 10 54	59-62
LELEU Christine	Intérimaire	CFDT	596 rue de Monchecourt 59287 LEWARDE	06 51 73 94 09	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
LEPORCQ Jean-Paul	Demandeur d'emploi	CFDT	48 rue Casimir Fournier 59680 FERRIERE LA GRANDE	06 30 07 21 34	59-62
LEQUEUCHE Guillaume	Éducateur spécialisé	CFDT	CFDT 1 a rue Saint Lazare 59400 Cambrai	07 88 95 42 93	59
LEVEL Reynald	Conseiller entreprise	CFDT	8 rue de Verdun 62217 Wailly	06 42 52 14 38	59/62
LHOIR Jean-Noel	Chef d'équipe logistique	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 62 74 92 24	59
MANTAUX Steves	Employé polyvalent	CFDT	Syndicat Services Lille - 254 bd de l'Usine - 59023 LILLE	03 20 52 12 42	59
MOSTEFA Mounya	NC	CFDT	syndicat 53C boulevard de l'usine 59000 lille	03 20 06 83 29	59/62
MUSART Julien	Chargé de mission administratif	CFDT	UTI CFDT 28 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	06 51 04 33 01	80
NAAMANE Mehdi	Ajusteur monteur	CFDT	ULI CFDT 28 rue Jean-Baptiste Baillière - 60000 BEAUVAIS	09 52 50 36 03	60
NIGAUD Christophe	Ingénieur	CFDT	URI CFDT - 145 rue des Stations 59000 LILLE	06 82 88 08 71	59-62
PECORARO Jean-Luc	Adjoint Technique	CFDT	Espace Victor Hugo rue Jeanne d'Arc 59600 Maubeuge	06 07 65 35 78	59-62
PIETRZAK Gregory	Dessinateur industriel	CFDT	1A rue saint Lazare 59400 Cambrai	07 88 95 42 93	59
RENAUDIN Steven	Conseiller service client	CFDT	40 rue edmond Rostand 80090 Amiens	06 69 97 37 69	80
SADIKI Halima	sans emploi	CFDT	CFDT rue Jeanne d'Arc - Espace Victor Hugo Bat D - 59600 MAUBEUGE	03 27 64 68 52 03 27 28 27 30	59
SAULE Michael	Agent logistique	CFDT	CFDT 15 rue Amédée Bultot 59300 Valenciennes	06 85 45 21 61	59
TANGHE Grégory	Conducteur Routier	CFDT	6 rue des Nénuphars 62500 ST MARTIN LES TATINGHEM	0680682711	59-62
THOMAS Denis	responsable activités	CFDT	syndicat Services Lille 254 Bd de l'usine 59023 Lille	03 20 52 12 42	59
TOURNEUX Grégory	Conseiller commercial	CFDT	UTI CFDT 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
TRICOTET Agnes	DRH Adjointe	CFDT	260 rue Raymond Poincaré 60750 Choisy au bac	07 78 88 25 33	60
VERFAILLIE Carine	Chargée de mission	CFDT	synhaps cfdt 254 boulevard de l'usine 59800 lille	06 59 27 76 02	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFTC

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BACHIR Tarik	Employé en entrepot	CFTC	12 rue du Pont du Lion d'Or 59800 LILLE	06 99 06 11 68	59
BERGAMINI Patrick	Technicien de maintenance	CFTC	Union Locale CFTC de Valenciennes - 4 rue François Collez - 59300 VALENCIENNES	06 83 27 36 95	59
BREUIL Laurence	Consultante métier	CFTC	UD CFTC du Nord Espace Vauban - Bâtiment Namur - 3ème Etage - 199 rue Colbert 59000 LILLE	06 81 57 35 95	59
CANN Lionel	Group Leader	CFTC	39 rue Antoine Mercier - 59490 SOMAIN	06 82 33 29 87	59
CHAPEAU Edith	Retraitée	CFTC	13 rue Saint Léger 80310 RIENCOURT	06 16 70 48 36	59
CHARLESEGE Yannick	Employé	CFTC	7 square des Aubépines - 59600 MAUBEUGE	06 43 43 32 61	59
DESCHARLES Karine	Agent d'Accueil	CFTC	Union Locale CFTC de BOULOGNE 8 rue d'Artois 62200 BOULOGNE SUR MER	06 29 79 40 93	62
DIÉ Edwige	Chargée de développement des Ressources Humaines	CFTC	Union Départementale CFTC de la Somme - 52 rue Daire - 80000 AMIENS	07 88 44 28 57	80
DOURIEZ Karim	Chef d'équipe	CFTC	117 avenue de Béthune N°23 résidence Louis Blériot 62480 LE PORTEL	06 12 57 75 58	62
DROSSARD Didier	Conseiller de vente	CFTC	Union Locale CFTC de BOULOGNE 8 rue d'Artois 62200 BOULOGNE SUR MER	06 31 89 30 27	62
DUVILLIERS Bouchra	Commerciale	CFTC	12 rue Kléber 59130 LAMBERSART	06 50 91 97 90	59
LECAT Wilfrid	Commercial	CFTC	31 rue du Clos St-Pierre 60250 ANSACQ	06 85 23 23 87	60
LIENARD Jean-Pierre	Retraité	CFTC	130 bis rue de Neuf-Mesnil 59750 FEIGNIES	06 25 00 40 23	59
MARTEEL Gilles	Retraité	CFTC	73 rue Roger Salengro 59123 BRAY DUNES	06 61 23 09 29	59
MATUSZAK Edmond	Aide Soignant	CFTC	13 rue de Ruitz 62620 MAISNIL LES RUITZ	06 17 48 51 53	62
MENARD Christopher	Agent de production	CFTC	135 rue des déportés 59154 CRESPIN	06 50 53 13 36	59
MENARD Gaël	Agent de production	CFTC	21 rue maxime bricout 59394 HAUSSEY	06 78 78 21 85	59
MOUTAQOUKIL Brahim	Formateur	CFTC	11 Chemin des Margueritois 59000 LILLE	06 76 22 54 96	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFTC

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
NIESTRATA Ludovic	Chauffeur livreur	CFTC	288 rue de Beauvais 60250 HONDAINVILLE	06 15 81 15 17	60
NOIREAUX Nathalie	Responsable vente secteur	CFTC	245 chemin des grands sarts 59244 cartignies	06 13 92 27 69	59
PITOIS Aline	Chargée de Clientèle (Téléconseillère)	CFTC	Union Locale CFTC de BOULOGNE 8 rue d'Artois 62200 BOULOGNE SUR MER	06 07 09 62 56	62
ROSZAK Bruno	Responsable maintenance	CFTC	18 rue du Dr Shaffner 62980 VERMELLES	06 26 09 26 06	59
TOP Pascal	Responsable de cour	CFTC	6 rue de la Pépinière 59492 HOYMILLE	06 45 08 79 05	59 - 62
VAN GANSBEKE Jérôme	Préparateur de Commande	CFTC	5 rue du Petit Bois - apt 9 59139 WATTIGNIES	06 62 12 74 22	59
VAN KALCK Jean-Louis	Retraité	CFTC	Union Locale CFTC de BOULOGNE 8 rue d'Artois 62200 BOULOGNE SUR MER	06 14 45 33 48	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BASSOUOUI Abdelaziz	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Valenciennes)	03 20 52 29 67	59
BENABED Salim	Agent logistique	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
BLIEUX Romain	Technicien d'atelier	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
BREARD Lionel	Verrier	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
CALVO CARDERO Manuel	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Valenciennes)	03 20 52 29 67	59
CAPELLI Jérôme	Agent de Recherche fibrage	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
CATTIAUX Jean-François	Conducteur Receveur	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Cambrai)	03 20 52 29 67	59
CAYER Yvan	Ajusteur polyvalent	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
CHAKROUN Rehba	Agent d'exploitation	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 53 03 73	60
CHOPAT Céline	Ingénieur projet	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Cambrai)	03 20 52 29 67	59
COCQUEMPOT Sandrine	Assistante service client	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Métropole Lilloise)	03 20 52 29 67	59
CORNELIS Elodie	Conseillère	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
COTELLE Jérôme	Opérateur machine	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
DESDIER Stéphane	Ouvrier	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DETOT Pierre	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Métropole Lilloise)	03 20 52 29 67	59
DJERRAHI Patrick	Retraité	FO	UD FO du Pas-de-Calais - 10 avenue Van Pelt - BP 145 62303 LENS CEDEX	03 21 69 88 00	62
DUCLOS David	Chef d'équipe agroalimentaire	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
DUCLOS Rémi	Ingénieur méthodes	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
FOUGERAT Bruno	Technicien de production	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
GIFFARD Christophe	Opérateur production	FO	UD FO SOMME - 26 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
GODIN Raphael	Technicien bâtiment et sûreté	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
GREBERT Gregory	Technicien d'atelier	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
GUILMAIN Frédéric	Coordinateur HSE	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
HAUMAN Michel	Retraité	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Métropole lilloise)	03 20 52 29 67	59
HAVET Franck	Cheminot	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
JORON Alexandre	Ouvrier	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
KALLEL Nacer	Référent gestion Proximité	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
KHEBIZI Karim	NC	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
LE SOUFFACHE Caroline	Standardiste	FO	UD FO SOMME 26 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LEFEBVRE Jérôme	Etalagiste	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Cambrai)	03 20 52 29 67	59
LEGRAND David	Auxiliaire de vie sociale	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Métropole lilloise)	03 20 52 29 67	59
LELEUX Alexandre	Conducteur Receveur	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Maubeuge)	03 20 52 29 67	59
LESOBRE Jean-Marie	Comptable	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
LOCOCHE Christelle	Opératrice polyvalente UEP mécanique	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 Templemars (Valenciennes)	03 20 52 29 67	59
MAILLARD Véronique	Chargée de qualité de vie au travail	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Métropole lilloise)	03 20 52 29 67	59
MARLE Julien	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (métropole lilloise)	03 20 52 29 67	59
MASSON Stéphane	Animateur de ventes	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
OBIANG Katia	Conseillère en gestion des droits	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
ORGAER Thierry	Agent technique en logistique	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Armentières)	03 20 52 29 67	59
PEDIAC Jérôme	Conducteur de ligne	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
PERNEL Pascal	Retraité	FO	UD FO du Pas-de-Calais - 10 avenue Van Pelt - BP 145 62303 LENS CEDEX	03 21 69 88 00	62
PERUISSET Paul	Retraité	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
PICART Jason	Conducteur simple face	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
PILLIU Marie-Sandy	Responsable de magasin	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.F. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
PONTHIEU Fabrice	Référent et formateur	FO	UD FO du Pas-de-Calais - 10 avenue Van Pelt - BP 145 62303 LENS CEDEX	03 21 69 88 00	62
PRZYBYLA Francis	Retraité	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Dunkerque)	03 20 52 29 67	59
RAYE Benjamin	Soudeur	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
REGHEERE Delphine	Secrétaire RH	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Dunkerque)	03 20 52 29 67	59
SIMON Marie-Noël	Retraîtée	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - 59175 TEMPLEMARS (Maubeuge)	03 20 52 29 67	59
SPEZIANI Arnaud	Référent technique	FO	UD FO du Pas-de-Calais - 10 avenue Van Pelt - BP 145 62303 LENS CEDEX	03 21 69 88 00	62
TICIER Stéphane	Magasinier cariste	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
VAN ROEKEGHEM Emmanuel	Agent Administratif	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
VASSEUR Jean-Louis	Conducteur de ligne	FO	UD FO 60 - 10 RUE FERNAND PELLOUTIER BOURSE DU TRAVAIL 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
VERITE Ludovic	Agent d'hygiène	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80

présentés par les organisations syndicales de salariés - SUD INDUSTRIE

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
ALVES LEITAO Luis Manuel	Peintre	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 98 92 57 17	59
BONIFACE Emmanuel	Inspecteur qualité	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 47 47 19 98	HDF
BRAHIMI Samira	Assembleuse	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	07 85 41 58 27	59
BURETTE Christian	Cariste	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 50 68 02 75	59
BUTA Cédric	Technicien	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 64 16 31 30	62
CARLIER Florent	Opérateur de production	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 84 68 76 23	59
DAYEZ Patrice	Technicien qualité	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	07 69 63 62 70	59
DE OLIVEIRA Jérôme	Coffreur	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 61 63 44 59	HDF
DERACHE Johanne	Opératrice de production	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	07 70 70 93 63	62
DHAEYE Jimmy	agent d'expédition	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 61 69 64 84	HDF
D'OLIVEIRA REZENDE Fabien	Bureau d'étude Enginnering	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 81 19 40 49	59
HAMDI Mehdi	Contremaître	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 79 30 62 00	59
KHATABI Karim	Dresseur chaudronnier	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 95 24 07 85	HDF
LEGRAND Jean-Noël	Préparateur technique	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 58 03 21 39	62
LIENARD Christophe	Soudeur assembleur	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 45 03 08 59	59
MAGNIANT Jérémy	Opérateur de production	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 78 33 85 22	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - SUD INDUSTRIE

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
MARY Yannick	Soudeur	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 98 05 57 70	59
RBIBE Nordine	Conducteur de train	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 45 59 18 96	HDF
ROBERT Laurent	Dresseur	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	07 70 66 07 11	59
VAUTHEROT Pierrick	Monteur soudeur	SUD INDUSTRIE	SUD Idustrie 59/62 - Espace Victor Hugo - Rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	07 88 35 27 56	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
AIT MOUSSA Abdellah	Conducteur receveur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 59 70 74 29	62
ALLA Malika	Conseillère en insertion	UNSA	UD UNSA ARRAS	06 21 30 80 41	62
CHARTIER Sébastien	Opérateur qualité	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 95 20 16 24	02
CHOQUEZ Patrick	Ingénieur méthodes	UNSA	UL UNSA ETAPLES 62630	06 20 14 13 25	62
CONTANT Marie-France	Retraitée de l'Éducation Nationale	UNSA	331 rue de la Forêt 60129 GILOCOURT	06 81 58 28 16	60
CURSOLI Daniele	CS Senior Partner Specialist	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 46 15 61 33	59
DASSONNEVILLE Rémi	Technicien hospitalier	UNSA	UL UNSA de LILLE 59001	06 35 57 73 97	59
DEPREZ Aurélia	Aide soignante	UNSA	UD UNSA SAINT QUENTIN 02100	06 99 61 74 08	02
DUBRENAT Maximin	Retraité	UNSA	UL UNSA SOISSONS	06 73 85 90 70	02
DUCORNEY Cédric	Chef de cuisine	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 46 25 62 32	59
DUCORNEY Jérôme	Assistant technique restauration	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 26 56 20 53	59
FLAMENT Christophe	Conseiller juridique	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 60 25 05 85	62
FUMERY François	Retraité	UNSA	UL UNSA de LILLE 59001	06 69 81 66 35	59
GAGGIOLI Laurence	Contrôleur de gestion	UNSA	UD UNSA OISE 28 rue Jean Batiste BAILLIÈRE BP 20531 BEAUVAIS 60000	06 81 33 81 10	60
GENRE Dorothée	Aide soignante	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 63 87 69 58	59
HANNOIR Adrien	Chargé de relation clientèle	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 89 14 35 09	80
KOSZUCKI Julie	Conseillère clientèle	UNSA	UD UNSA ARRAS	06 81 50 51 98	62
LEBRUN Gaetan	Chargé de secteur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62401	06 66 15 51 21	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
MAHMOUDI Abdelatif	Conducteur PL retraité	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 62 37 86 69	02
MAILLOT Stéphanie	Technicienne	UNSA	UD UNSA OISE 28 rue Jean Batiste BAILLIÈRE BP 20531 BEAUVAIS 60000	06 30 84 71 32	60
MOLLE André	Patrouilleur autoroute	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 03 44 93 66	80
MONSAURET Odile	Responsable gestion locative	UNSA	UNSA 399 rue nationale entrée F appartement 1 résidence VICOIGNE NOEUX LES MINES 62290	07 87 93 63 57	62
MOURAFIQ Lahsen	Conducteur receveur	UNSA	UL UNSA LENS 62400	06 28 05 71 73	62
MUCHEMBLED David	Animateur assurance	UNSA	UL UNSA ARRAS 62000	06 63 28 03 84	62
OBRY Jennifer	Agent de maintenance	UNSA	UL UNSA SAINT OMER 62500	06 44 38 06 46	62
PERIC David	Conseiller commercial	UNSA	UD UNSA Bourse du Travail - 254 boulevard de l'Usine - 10010 - 59040 LILLE Cedex	06 52 13 92 72	59
POUILLY Frédéric	Opérateur règleur	UNSA	UL UNSA de BÉTHUNE 62400	06 52 63 71 99	62
RENAUD Fatima née ARABI	Facility Manager	UNSA	15 rue Jean Jacques Rousseau 60870 BRENOUILLE	06 63 76 85 51	60
ROLET Chloé	CS Senior partner service	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 88 02 96 72	59
SERKHAL Said	Responsable point de vente	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 49 86 75 00	59
SOLER Michel	Agent SNCF	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	06 25 21 87 24	60
TAHROUCHT Naima	Responsable supply chain	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	07 63 15 73 27	60
TERRIER Stéphane	Retraité	UNSA	253 rue de Flers - 59500 DOUAI	06 07 80 17 17	59
TOFFIN Julie	Référent technique gestionnaire conseil	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 17 56 67 72	02
WIBAUT Philippe	Animateur prévention sécurité	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 45 24 30 73	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
AIT MOUSSA Abdellah	Conducteur receveur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 59 70 74 29	62
ALLA Malika	Conseillère en insertion	UNSA	UD UNSA ARRAS	06 21 30 80 41	62
CHARTIER Sébastien	Opérateur qualité	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 95 20 16 24	02
CHOQUEZ Patrick	Ingénieur méthodes	UNSA	UL UNSA ETAPLES 62630	06 20 14 13 25	62
CONTANT Marie-France	Retraitée de l'Éducation Nationale	UNSA	331 rue de la Forêt 60129 GILOCOURT	06 81 58 28 16	60
CURSOLI Daniele	CS Senior Partner Spécialist	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 46 15 61 33	59
DASSONNEVILLE Rémi	Technicien hospitalier	UNSA	UL UNSA de LILLE 59001	06 35 57 73 97	59
DEPREZ Aurélia	Aide soignante	UNSA	UD UNSA SAINT QUENTIN 02100	06 99 61 74 08	02
DUBRENAT Maximin	Retraité	UNSA	UL UNSA SOISSONS	06 73 85 90 70	02
DUCORNEY Cédric	Chef de cuisine	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 46 25 62 32	59
DUCORNEY Jérôme	Assistant technique restauration	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 26 56 20 53	59
FLAMENT Christophe	Conseiller juridique	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 60 25 05 85	62
FUMERY François	Retraité	UNSA	UL UNSA de LILLE 59001	06 69 81 66 35	59
GAGGIOLI Laurence	Contrôleur de gestion	UNSA	UD UNSA OISE 28 rue Jean Batiste BAILLIÈRE BP 20531 BEAUVAIS 60000	06 81 33 81 10	60
GENRE Dorothée	Aide soignante	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 63 87 69 58	59
HANNOIR Adrien	Chargé de relation clientèle	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 89 14 35 09	80
KOSZUCKI Julie	Conseillère clientèle	UNSA	UD UNSA ARRAS	06 81 50 51 98	62
LEBRUN Gaetan	Chargé de secteur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62401	06 66 15 51 21	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
MAHMOUDI Abdelatif	Conducteur.PL retraité	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 62 37 86 69	02
MAILLOT Stéphanie	Technicienne	UNSA	UD UNSA OISE 28 rue Jean Batiste BAILLIÈRE BP 20531 BEAUVAIS 60000	06 30 84 71 32	60
MOLLE André	Patrouilleur autoroute	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 03 44 93 66	80
MONSAURET Odile	Responsable gestion locative	UNSA	UNSA 399 rue nationale entrée F appartement 1 résidence VICOIGNE NOEUX LES MINES 62290	07 87 93 63 57	62
MOURAFIQ Lahsen	Conducteur receveur	UNSA	UL UNSA LENS 62400	06 28 05 71 73	62
MUCHEMBLED David	Animateur assurance	UNSA	UL UNSA ARRAS 62000	06 63 28 03 84	62
OBRY Jennifer	Agent de maintenance	UNSA	UL UNSA SAINT OMER 62500	06 44 38 06 46	62
PERIC David	Conseiller commercial	UNSA	UD UNSA Bourse du Travail - 254 boulevard de l'Usine - 10010 - 59040 LILLE Cedex	06 52 13 92 72	59
POUILLY Frédéric	Opérateur règleur	UNSA	UL UNSA de BÉTHUNE 62400	06 52 63 71 99	62
RENAUD Fatima née ARABI	Facility Manager	UNSA	15 rue Jean Jacques Rousseau 60870 BRENOUILLE	06 63 76 85 51	60
ROLET Chloé	CS Senior partner service	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 88 02 96 72	59
SERKHAL Said	Responsable point de vente	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	06 49 86 75 00	59
SOLER Michel	Agent SNCF	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	06 25 21 87 24	60
TAHROUCHT Naima	Responsable supply chain	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	07 63 15 73 27	60
TERRIER Stéphane	Retraité	UNSA	253 rue de Flers - 59500 DOUAI	06 07 80 17 17	59
TOFFIN Julie	Référent technique gestionnaire conseil	UNSA	UD UNSA 1 ter rue d'Alsace St QUENTIN 02000	06 17 56 67 72	02
WIBAUT Philippe	Animateur prévention sécurité	UNSA	UL UNSA de LILLE 59000	07 45 24 30 73	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
ALVAREZ Vincent	Technicien	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 99 18 73 12	59/62
AMMOUR Fatah	Ouvrier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 34 99 12 05	59/62
ANDRÉ Willy	Manager magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 74 93 25 58	59
BAYONNA Thierry	Agent qualité de fabrication	Solidaires	Solidaires Somme 3/5 rue Jean Godris 80000 AMIENS	06 29 47 03 67	80
BEAUVOIS Samuel	Agent d'Exploitation	Solidaires	Solidaires Nord UIL Sambre-Avesnois Espace Victor Hugo 59600 MAUBEUGE	06 75 74 64 08	59
BEGUIN Marc	Agent de maîtrise	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 12 74 70 64	59
BEN EL MEKKI Saïd	Conducteur receveur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 15 07 05 56	59
BENSOLTANE Cédric	Opérateur fabrication	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 82 15 74 95	59
BILBA Cédric	Conducteur de bus	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 20 99 02 75	59
BOUHOUC Brahim	Technicien de maintenance	Solidaires	924 Avenue des Fusillés - 59450 SIN LE NOBLE	06 58 13 21 89	59
BOUMEDIENE Slimane	Coffreur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 23 97 67 33	59
BOUZIN Loïc	Agent d'exploitation	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 42 84 30 72	59/62
CAMARA Soumaïla	Conducteur receveur	Solidaires	N.C	07 83 18 10 09	60
CAMBLOL Julien	Technicien maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 12 77 08 61	59
CAMPAGNE Alexandre	Agent d'exploitation confirmé	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 03 44 88 42	59
CLAEREBOUT Kevin	Conducteur d'équipement industriel	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 77 99 01 86	62

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
CONSILLE David	Peintre en carrosserie	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 81 93 71 13	59
COPPENS Cédric	Technicien informatique	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 11 95 42 51	Région HDF
DARRAS Sébastien	Opérateur logistique	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 83 29 91 18	59
DE OLIVEIRA Tony	Maçon	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 61 06 72 81	59
DECHAPPE Lucette	Chauffeur livreur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 40 31 53 04	59
DEFEVER Vincent	Conducteur receveur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 24 33 43 33	59
DELEPINE Christian	Conducteur routier	Solidaires	Union syndicale Solidaires 62 71 bis rue Roger Salengro 62223 ST LAURENT BLANGY	06 63 87 35 90	62
DELVAL Sébastien	Agent d'exploitation	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 46 62 65 83	Région HDF
DENIZOT Christophe	Conducteur zone longue	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 22 99 18 59	59
DESSART Alexandre	Conducteur routier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 10 33 29 19	59
DHENAIN Mallaury	Assistante d'exploitation	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 47 94 89 80	59 / 62
DUBOIS Camille	Conseillère clientèle	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 59 73 66 13	59
DUQUESNOY Thomas	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 60 16 20 85	59
FAVIER Alain	Conseiller emploi	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 29 68 48 82	59
FERRANT Sébastien	Agent de sécurité	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 34 66 12 96	Région HDF
FIEVET Aurélie	Conseillère clientèle	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 60 07 01 89	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
FRISULLI Jean-Louis	Retraité	Solidaires	Solidaire Aisne - Maison des syndicats - 6 Avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 82 42 60 25	02
GILLET Dominique	Chauffeur livreur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 14 50 84 90	59
GUILAIN Jérôme	Agent d'exploitation confirmé	Solidaires	242 rue Rémy DUHEM - 59500 DOUAI	06 15 14 44 78	59
HAJJAMI Souhail	Agent de maîtrise exploitation transport	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 59 90 83 98	59
HEBERT Jean-Louis	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 64 97 43 96	59
HERBERT Jimmy	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 30 80 27 03	59
KAHAL Morad	Agent d'accueil en déchetterie	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 47 07 40 14	59
KARA Brahim	Ouvrier autoroutier qualifié	Solidaires	Solidaires Aisne - Maison des syndicats 6 avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 70 39 95 65	02
LEGRAND Philippe	Ouvrier	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais Union Locale St Omer rue de l'Arsenal Bât 1 Bourse du Travail 62500 SAINT-OMER	06 48 78 32 39	62
LESAFFRE Thomas	Agent de sécurité	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 03 37 98 63	59
LESTEL Anne	Manager de magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 64 12 79 43	59
LUTUN Christophe	Chef d'équipe fraude multimode	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 89 32 54 34	Région HDF
MAGNIER Jérôme	Ouvrier autoroutier qualifié	Solidaires	Solidaires Somme 3/5 rue Jean Godris 80000 AMIENS	06 33 98 11 20	80
MAILLARD Stéphane	Ambulancier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 84 61 85 17	59
MAROSE Michael	Opérateur de production	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 47 79 36 86	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
MATZKEIT Karl	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 60 59 93 65	59
MEGHZILI Mohamed	agent d'ambiance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 32 82 93 18	59
MICELI Lorenzo	Employé logistique	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 79 73 62 83	Région HDF
MOIRET Nicolas	Opérateur de production	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 28 35 74 11	59
MOLET Julien	Chauffagiste	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 50 28 14 04	59
MOUGEOT Nadia	Réceptionniste	Solidaires	12 rue Marinette Georges Dubois - 59179 FENAIN	07 68 59 63 73	59
NOIRET Nicolas	Opérateur de production	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 47 79 36 86	59
ORTEGA Thomas	Agent d'exploitation	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 72 11 24 93	59/62
PELLERIAUX Jean-Claude	Électromécanicien	Solidaires	Solidaires Nord UIL Sambre-Avesnois Espace Victor Hugo 59600 MAUBEUGE	06 12 95 48 84	59
PINCEEL Manon	Technicienne informatique	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 30 53 96 04	Région HDF
PIRA Olivier	Chargé de mission	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	03 20 48 64 37	59
PLATEAUX Sylvain	Retraité	Solidaires	Solidaires Aisne - Maison des syndicats - 6 avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 09 15 28 02	02
POUTRAIN Aurore	Cariste polyvalent	Solidaires	syndicats - 6 avenue Jean Jaurès -	06 44 77 94 44	62
QUESNEL Nicolas	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 01 16 53 56	59
RABACHE David	Assistant magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 75 56 39 73	59
RENAUX Emmanuel	Agent de fabrication	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 10 78 64 33	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
RENGARD Olivier	Chef de projet technique	Solidaires	2 rue Gounod - 62000 ARRAS	07 80 05 41 66	62
RICQ Sébastien	Agent de sécurité interne	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 58 35 78 70	59
ROMBOUTS Olivier	Technicien gaz	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 26 25 00 20	Région HDF
SAVARY Grégory	Ouvrier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 78 13 23 99	59
SEGRS Tatiana	Agent logistique	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 13 72 11 74	Région HDF
SERAFIN Patricia	Conductrice routière	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 32 15 93 71	59
SEVIN Franck	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 43 31 90 47	59
SEVIN Soizic	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 33 81 01 70	59
STOBIECKI Frédéric	Manager de magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 60 53 96 71	59
TCHANKPA-AFFOUDJI Faustin	Technicien chauffagiste	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 63 79 79 66	59
WATTIER Barbara	Conducteur receveur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail 174 Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 20 00 43 63	59

présentés par les organisations organisations syndicales de salariés - FA FP

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale de salariés	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
PARBEAU Jacques	Retraité	FA FP	64 rue Raoul Huguet - 02100 SAINT QUENTIN	07 70 97 46 63	Région HDF

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Annexe 1 K

présentés par les organisations syndicales de salariés - SYNDICAT DES COMMERCE ET DES SERVICES (SCS)

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
RAPPASSE Rodrigue	Employé logistique	SCS	79 RUE DE CHAMBORD 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	06 65 95 35 40	Région HDF

présentés par les organisations organisations syndicales de salariés - SPAM AERO TRANS.L

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale de salariés	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BARAKAT Abdallah	Assistant avion	SPAM AERO TRANS.L	24 Bd Maxime Gorki 94800 VILLEJUIF LES TERRASSES - Porte A32	06 29 50 78 52	02
BASSOU Hafida	Ouvrier	SPAM AERO TRANS.L	5 Allée Claude Chastillon - 93290 TREMBLAY-EN-France	06 50 62 61 08	02
BODY-MANE Johny	Responsable des relations sociales	SPAM AERO TRANS.L	18 Rue de la Follie Labbé - 02400 CHÂTEAU-THIERRY	07 80 57 28 11	02
HACHEM Ahmed Mounir	Chef d'équipe bagagiste	SPAM AERO TRANS.L	38 Rue de la Tuilerie - 93370 MONTFERMEIL	06 34 59 43 93	02
KHELLAF Bilal	Sans emploi	SPAM AERO TRANS.L	18 Rue de la Follie Labbé - 02400 CHÂTEAU-THIERRY	07 69 30 28 31	02
KHEROUAA Mohamed	Agent d'exploitation qualifié	SPAM AERO TRANS.L	7 Avenue M. Berthelot - 93420 VILLEPINTE	07 93 90 14 05	02

LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Annexe 1 M

présentés par les organisations organisations syndicales de salariés - CNT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale de salariés	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
KESSI Rachid	Chargé de clientèle	CNT	15 Rue du Parc de tournebride 59160 Capinghem	06 76 40 12 68	Région Hauts-de-France

présentés par les organisations syndicales de salariés - SUD COMMERCE ET SERVICES IDF

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
AMARA Yacine	Manager	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	07 83 04 66 70	59
ATHEMANI Farid	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	07 62 75 12 18	59
BEN ALI Brahim	VTC	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 42 72 59 49	59
BERRABAH Omar	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 65 01 89 87	59
DJARANE Jugurtha	Agent de télésurveillance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 98 43 39 06	59
EL OUALI Hicham	Conseiller clientèle	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 11 09 95 96	59
GEMGEMBRE Cédric	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 44 95 14 88	59
MEFTAH Meryame	Conseillère clientèle	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 18 70 25 64	59
OCHRYMCZUK Raphael	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 87 17 11 71	59
PENET Amaury	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	06 71 37 83 14	59
RAMPELBERG Maxime	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	07 70 73 03 50	59
SAOUDI Ines	Télévendeuse	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	07 67 96 36 34	59
WULLEMS Lionel	Chargé d'assistance	SUD COMMERCE ET SERVICES IDF	174 BOULEVARD DE L USINE 59800 LILLE	07 54 84 23 25	59

Annexe 1 - P

présentés par les organisations professionnelles d'employeurs

Nom Prénom	Profession	Organisation patronale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (Indicatif)
GUISLAIN Arnaud	Conseil en entreprise	CPME	46 rue Henri Duquesne - 62980 VERMELLES	06 08 88 90 00	62-59-02-80
MORET Alexis	Responsable juridique	FNTR	Fédération Nationale des Transports Routiers 6 rue Hans Geiger 62000 ARRAS	03 21 55 44 58	59-62
RIVERA Sébastien	Secrétaire général	FNTR	Fédération Nationale des Transports Routiers 6 rue Hans Geiger 62000 ARRAS	03 21 55 44 58	59-62
ROMI Alexandre	Délégué Général UPECAD	MEDEF	40 rue Eugène Jacquet - 59700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 99 45 91	59
DURSIN Charlotte	Juriste droit social	UIMM-UDIMETAL	UIMM-UDIMETAL ZAC du Bord des Eaux - Boulevard Miroslav Holler - 62252 HENIN-BEAUMONT	03 21 75 04 04	Région HDF
PARTIOT Olivier	Juriste droit social	UIMM-UDIMETAL	UIMM-UDIMETAL - 307 Avenue du Général Leclerc 59155 FACHES-THUMESNIL	03 20 16 50 80	Région HDF
TAMPERE Hélène	Responsable service juridique	UIMM-UDIMETAL	UIMM-UDIMETAL ZAC du Bord des Eaux - Boulevard Miroslav Holler - 62252 HENIN-BEAUMONT	03 21 75 04 04	Région HDF
GRACEFFA Marine	Cadre retraité de l'économie sociale et solidaire	UDES	59 rue Henri Kolb - 59000 LILLE	06 08 86 23 33	59